



Le petit journal de Fendeille

BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2021 | N°22

SOMMAIRE

INFOS PRATIQUES

PAGE 2

MOT DU MAIRE

PAGE 3

HOMMAGE À...

PAGE 4

INFOS MAIRIE

PAGE 6

INFOS UTILES

PAGE 9

DEVOIRS D'UN CITOYEN

PAGE 12

VIE SCOLAIRE

PAGE 14

VIE COMMUNALE

PAGE 18

SÉANCES DU CONSEIL

PAGE 20

VIE ASSOCIATIVE

PAGE 25

INFORMATIONS COVID-19

PAGE 28

RÈGLES D'URBANISME

PAGE 30

ÉGLISE DE FENDEILLE

PAGE 32

TRAVAUX & PROJETS

PAGE 33

INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE

Horaires secrétariat de Mairie

	Matin	Après-midi
Lundi	8h00 – 12h00	-
Mardi	8h00 – 12h00	13h00 – 18h00
Mercredi	8h00 – 12h00	-
Jeudi	8h00 – 12h00	-
Vendredi	-	-
Samedi	8h00 – 12h00	-



Tél. : 04 68 23 39 54
Email : commune-fendeille@orange.fr

Horaires Agence postale Communale

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 – 11h45	-
Mardi	8h30 – 11h45	-
Mercredi	-	-
Jeudi	8h30 – 11h45	-
Vendredi	8h30 – 11h45	-
Samedi	8h30 – 11h15	-



Horaires de levée du courrier :
Boîtes aux lettres de la « Place de la Mairie » :
du lundi au vendredi, tous les matins à 9h00
et le samedi à 8h00

Tél. : 04 68 23 01 86

EFFECTIFS COMMUNAUX

SERVICE ADMINISTRATIF :

Nelly CAMPANA

Secrétaire de Mairie (35 heures)

Sonia VAISSIERE

Guichetière Agence Postale Communale (17 heures)

SERVICES TECHNIQUES :

Patrick BONNOURE

Adjoint technique (24 heures)

Laurent FOURNIL

Adjoint technique (35 heures)

Thierry WALTER

Agent d'entretien polyvalent (35 heures) --> CUI-CAE

ECOLE :

Logane GOURC

Agent d'animation (27 heures)

Sophie MENDEZ

Agent d'animation (27 heures)

Isabelle POUYTES

Assistante auprès d'enfants (20 heures) --> CUI-CAE

Florence ROMMELAERE

Agent d'animation (17 heures)

Christiane VIVEN

A.T.S.E.M. (31 heures)

LES ENTREPRISES

BOULANGERIE

M. et Mme CATHELAT Johnny

Avenue du Parc / 04 68 23 13 01

ESTHÉTICIENNE À DOMICILE

Mme CLERGEAU Diane

2bis, chemin Moulin Cros

06 86 36 29 76

ÉLECTRICIEN ET PLAQUISTE

M. AUDOIRE Pascal

6, allée des Noisetiers / 06 19 29 25 93

PEINTRE

M. GARCIA Edouard

6, allée des Lauriers / 06 09 23 37 83

MENUISERIE

M. ALBERT Thierry

8, rue du Fanum / 04 68 60 03 09

ÉLECTRICIEN

IMCNE CHARTIER

4, rue du Fanum / 04 68 60 53 20

GARAGISTE

XS MECANIQUE AUTO

2, rue du Fanum / 04 68 94 92 85

NETTOYAGE AUTO

NEED FOR CLEAN

2, rue du Fanum / 06 74 59 94 35

CHARPENTIER

SUD CHARPENTE

Route de Castelnaudary

04 68 94 13 67

RESTAURATION, RÉNOVATION

BÂTIMENTS ANCIENS

TAILLEURS DE PIERRE

CHEVRIN-GÉLI

5, rue du Fanum / 04 68 60 00 20

TAXI

ALLO TAXI FENDEILLE

28, allée Maurice Genevoix

11400 CASTELNAUDARY

Tél. : 06 20 20 09 20

TAXI DRAPER MARIA

7, allée des Amandiers

Tél. : 06 99 46 53 53

ÉLEVAGE DE VOLAILLES,

DE PORCS, DE LAPINS... :

M. SALETA Kevin

Labia

06 24 15 12 47 / 06 17 67 52 46

MARAÎCHER :

M. et Mme ARMENGAUD

La Rivière / 04 68 23 09 42

JOINTEUR

M. GASTALDELLO Philippe

22, avenue du Barry d'En Bas

06 25 34 03 04

ÉLAGAGE, ABATTAGE

M. MASSENET Benoit

14, rue du Riu bel

06 19 54 31 69

TERRASSEMENT

S.A.R.L. DRAINAGE &

ASSAINISSEMENT LAURAGAIS

36, avenue Prosper Estieu

04 68 23 55 35

XS TERRASSEMENT

2, rue du Fanum / 06 80 66 04 26

EXPERT-COMPTABLE

HOT Aurélie

11, route de l'Estrade

06 89 94 05 87

AÉROGOMMAGE

AUDE AERO PROJECT

2, rue du Fanum / 06 07 10 10 17

AGENCE IMMOBILIÈRE

NBI IMMOBILIER

Mme SZILAGHY Cristina

1, rue du Riu bel

06 41 26 85 72

CENTRALE À BÉTON

CEMEX BETON SUD-OUEST

Route de Castelnaudary

06 28 62 20 48

VENTE DE MIEL

M. CAUVAS Pierre

La Tuilerie / 06 73 14 52 80

CONSEIL EN ENTREPRISE

TANDEM

M. RIVOIRE Guillaume

12, Chemin des Gabarres

06 45 34 98 56

LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

BUQUET ANGÉLIQUE - 4, ALLÉE DES NOISETIERS - 06 26 06 05 02

FELICE NADINE - 7, ALLÉE DES LAVANDES - 04 68 23 16 95 - 06 32 54 84 75

VENARD KELLY - 12, RUE DU RIU BEL - 06 77 89 98 44

WASTRAETE FABIENNE - 9, ROUTE DE L'ESTRADE - 09 62 01 37 72 - 06 18 94 76 67



LES ASSOCIATIONS

ACCA DE FENDEILLE - M. NICOLAS PERCHER - 06 21 66 08 21

ASSOCIATION DE PÉTANQUE FENDEILLOISE - M. PHILIPPE VIE - 06 03 92 64 52

COMITÉ DES FÊTES - M. MAXIME MARSON - 06 63 52 24 35

FENDEILLE ÉVASION - MME DOMINIQUE VILLEROUX - 06 66 74 57 18

FENDEILLE LOISIRS - M. GÉRARD FABRE - 04 68 60 08 09

LES PETITS POINTS DE FENDEILLE - MME ODILE CUBERLI (SECRÉTAIRE) - 06 19 01 53 50

SHOW GIRLS - MME MANON GOURC - 06 74 55 94 87

UNION DES ASSOCIATIONS FENDEILLOISES - M. MARC BRU - 04 68 23 35 14



RAJEUNISSEMENT DE LA SALLE DES FÊTES

Ce projet a été présenté dans le précédent journal, qui hélas date un peu.

Vous avez pu constater que ce projet est aujourd'hui une réalité, même s'il reste encore à réaliser la 2^{ème} tranche qui comprend la terrasse et la pergola.

Comme nous l'expliquions, il s'est avéré impossible d'effectuer des travaux impliquant la structure porteuse, les normes ayant évolué depuis sa construction en 1982. Ainsi, pas d'isolation du plafond, encore moins d'installation photovoltaïque, etc..

En conséquence, nous avons dû limiter les travaux, au chauffage et à l'éclairage naturel et artificiel.

Un système pompe à chaleur air/air a été retenu de **chauffage et rafraîchissement**.

Deux pompes à chaleur air/air ont été installées en cascade ; l'une de 37.5 kW et l'autre de 25 kW. Elles ont un coefficient COP (COefficient de Performance) de 6.34 (pour 1 kW électrique consommé, 6,34 kW de chaleur restituée).

La diffusion est produite par des gaines métalliques perforées.

Pour **l'éclairage artificiel**, les luminaires actuels ont été remplacés par des luminaires LED.

Trois rangées de 9 néons LED, de 55 W, (de la scène au bar), assurent un éclairage parfait. Actionnables par demi rangée, ils donnent 6 modulations d'éclairage.

Ces 27 néons, représentent une puissance installée de 3.54 W/m², soit 1.5 KW au total ce qui donne un coût de consommation de 0.20 € par heure.

Par ailleurs, nous avons suivi les conseils avisés du CAUE 11 (Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement) pour apporter un **éclairage naturel** et améliorer de la convivialité de la salle des fêtes en créant un espace ouvert sur le parc. Ainsi, trois ouvertures ont été créées. L'entrée, avec un sas largement vitré, une grande baie qui occupe tout l'espace entre deux portiques, et une 3^{ème} ouverture en lieu et place de l'ancienne porte.

Enfin, un **bardage bois** est venu habiller et égayer le pignon principal pour donner un peu de jeunesse à ce bâtiment qui date un peu.

Une **rampe d'accès PMR** complète cet aménagement. Mais la réalisation de celle-ci, compte tenu de la situation et de la pente du terrain naturel, nous oblige à créer un muret qui soutiendra le plan incliné d'accès handicapé.

Cette option présente un intérêt certain pour sécuriser les lieux et la circulation piétonne entre la salle des fêtes, la terrasse et le parc.

Là encore, les travaux d'un montant de 160 000 € ont été réalisés par les entreprises locales : Sud Charpente, IMCNE, Thierry ALBERT et par l'équipe technique municipale (quelques élus ont aussi mis la «main à la pâte»).

La commune devrait bénéficier d'une subvention du conseil régional au titre des économies d'énergie et d'une aide de l'Etat dans le cadre du «Plan de relance».



ÉDITO du Maire

Chères Fendeilloises, Chers Fendeillois,

Depuis le 23 mai 2020, j'ai pris ma nouvelle fonction en tant que Maire de la Commune de FENDEILLE et, ceci grâce à vous et je vous remercie de m'avoir accordée votre confiance.

Fière d'être élue première femme, Maire de Fendeille, je reste à votre écoute, privilégie le dialogue et la communication.

Je succède à Monsieur Guy JULIA qui a œuvré et fait prospérer le village pendant ses 55 ans et je le remercie sincèrement.

Je remercie également l'équipe Municipale qui m'accompagne suivant leurs temps et leurs moyens.

Je remercie aussi Nelly CAMPANA, notre secrétaire de Mairie pour son travail, son professionnalisme et sa disponibilité, Sonia VAISSIERE pour son accueil toujours agréable à l'Agence Postale ainsi que Patrick BONNOURE, Laurent FOURNIL et Thierry WALTER pour que le village reste accueillant.

L'épidémie de Covid-19 a modifié la perception de chacun, remis en question nos habitudes, nos libertés de mouvement, mais le plus important est de rester en bonne santé.

Au sein de l'école, plus particulièrement, la Covid-19, a bouleversé l'organisation et je remercie tout le personnel communal, Logane GOURC, Isabelle POUYTES, Sophie MENDEZ, Florence ROMMELAERE, Christiane VIVEN et les enseignantes, Pauline CIARDULLO, Johanna GUIRAUD et Elsa PEREZ pour que nos enfants puissent s'y retrouver dans les meilleures conditions possibles.

Toutes nos associations sont en sommeil, surtout ne pas se décourager, les beaux jours reviendront.

J'ai le plaisir de vous présenter ce nouveau bulletin Municipal N°22 après une année d'interruption en raison des élections municipales. Il vous présentera les actions menées et les projets de l'équipe municipale.

Dans l'attente de nous retrouver,

Bien à vous,

Votre Maire,
Danielle FABRE

Le Journal de Fendeille - Revue d'informations municipales n°22 - Directeur de la publication : Danielle FABRE
Comité de rédaction : Commission communication du Conseil Municipal de Fendeille
Impression : Imprimerie du Lauragais - 11400 Castelnau-d'Aud

HOMMAGE à...

I MONSIEUR GUY JULIA, MAIRE DE FENDEILLE DE 1977 À 2020

Monsieur Guy JULIA est né à Fendeille en juin 1937 au Faubourg d'En Bas maintenant appelé la «Rue du Farga». Il est toujours resté fidèle à son village qu'il n'a jamais quitté. Il a grandi ici, il est allé à l'école du village, il s'est marié à Fendeille puis il s'est installé sur le village avec son épouse, Madame Arlette JULIA avec qui il a eu une fille, Martine.

Très vite, il a voulu participer à la vie du village en intégrant le Conseil Municipal de Fendeille avec un solide sens du devoir et une réelle volonté de servir ses administrés.

C'est ainsi, que lors des élections municipales des 14 et 21 mars 1965, Monsieur JULIA se présente dans la liste menée par Monsieur Louis MAZET. Cette liste remporte l'élection. Et le 22 mars 1965, Monsieur JULIA est élu premier adjoint et Monsieur Louis MAZET est élu Maire. Ensuite aux élections municipales des 14 et 21 mars 1971, il remporte également une place d'Adjoint le 25 mars 1971 et Monsieur Jean FLOURIE est élu Maire.

Enfin après les élections Municipales des 13 et 20 mars 1977, il est élu Maire par le Conseil Municipal par 8 voix sur 11 le 31 mars 1977.

A partir de cette date, il n'a plus jamais perdu sa place de Maire. Il a remporté successivement les élections Municipales de 1983, 1989, 1995, 2001, 2008 et 2014 pour céder son écharpe de Maire le 23 mai 2020 à Madame Danielle FABRE.

Soit 55 ans au service des Fendeillois et des Fendeilloises.

Donc MERCI Monsieur JULIA à vous qui pendant ces 55 années avez œuvré pour faire de Fendeille un village que beaucoup nous envie, un village qui, sous votre autorité, a pu conserver son caractère rural. Vous avez su en faire un havre de paix où il fait bon vivre.

À Fendeille, nous avons beaucoup de chances : nous vivons dans une commune rurale qui a conservé des agriculteurs, des artisans, des commerçants, une école et de nombreuses associations et tout cela grâce à vous.

Vous avez donné sans compter pour que notre commune continue et amplifie son développement.

Le village est passé de 250 habitants en 1977 à 550 aujourd'hui.

Particulièrement engagé dans la vie locale et au service de vos administrés, vous aurez conduit de nombreux projets à Fendeille : pour l'accueil de nouveaux habitants avec la construction de lotissements «Bienvenue», «Les Terrasses de Fendeille», «Moulin Cros» ainsi que l'agrandissement de l'école, pour le développement économique avec la zone artisanale, avec la construction d'une boulangerie ou encore la construction d'un parc photovoltaïque. Pour les loisirs et les enfants, on peut citer la construction de la salle des fêtes aux débuts des années 80 avec sa réhabilitation 40 ans plus tard, aménagement d'un terrain de foot, achat d'une structure multisports, construction du foyer socio-culturel avec piste de danse et agrandissement en 2018 pour aménager une salle pour le centre de loisirs. Pour l'organisation de soirées festives et certaines au bénéfice des associations (Vœux du Maire, Omelette Pascale, Veau à la Broche, repas du 11 novembre, Réveillon de la Saint-Sylvestre...) où vous étiez toujours derrière les fourneaux pour régaler vos convives. Ces repas faisaient la réputation de Fendeille, des personnes venaient de loin pour participer à vos repas car «à Fendeille vous savez recevoir» disaient-elles ! Vous étiez non seulement un excellent cuisinier mais vous aimiez rassembler, créer de la cohésion, du partage. Votre satisfaction était de voir que les personnes passaient un bon moment et s'amusaient. Et vous aimiez vous aussi plaisanter comme par exemple la fois où vous aviez servi un toast à Monsieur Patrick MAUGARD et malheureusement sur celui-là vous aviez eu la main un-peu lourde au niveau du sel. Était-ce pour vous venger de ne pas avoir eu de subvention ? Mais non, vous étiez comme ça vous aimiez rigoler !

En ce qui concerne les travaux, nous ne pouvons malheureusement pas citer tout ce que vous avez entrepris durant ces 55 ans mais nous pouvons en énumérer quelques-uns :

- Construction de la Mairie,
- Achat du château que vous avez rénové pour y installer l'école en 1989 et puis en 2001 vous avez aménagé 4 logements à l'étage et en 2002 vous avez rénové une autre partie du Château pour y installer une 4^{ème} classe,

LE FOYER

Le foyer qui accueille le centre de loisirs du S L A, les mercredis et pendant les vacances scolaires, a fait l'objet de travaux. En 2019, pose d'une clôture rigide et d'un portillon et goudronnage.

Cet été, le foyer a retrouvé sa fonction d'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole), ainsi les équipements de sécurité ont été ajoutés.

UN DEUXIÈME ATELIER MUNICIPAL

Il est bon de rappeler que Monsieur Guy JULIA entreposait, gracieusement, une grande partie du matériel municipal dans ses propres hangars. Merci à lui pour les services rendus, mais cette situation ne pouvait perdurer. Nous avons dû construire un nouveau bâtiment.

Plusieurs choix ont été retenus, nous avons souhaité une implantation perpendiculaire au bâtiment existant pour éviter une enfilade et créer un pool technique. De même l'ossature bois a été retenue, comme pour le 1^{er}, mais aussi un bardage bois qui s'intègre mieux au paysage.

Ce bâtiment de 215 m² (20.50 m x 10.50 m) d'un budget de 186 000 € a été entièrement financé par la commune.

Nous espérons à l'avenir pouvoir équiper ces 2 bâtiments en panneaux photovoltaïques pour produire notre propre électricité.



PLANTATIONS DE VÉGÉTAUX

La commune s'est engagée dans une démarche zéro phyto, et accompagnée par les services du Conseil Départemental, nous avons commencé à convertir des espaces difficiles à désherber en aménagement durable.

L'objectif est triple : supprimer le désherbage chimique, simplifier l'entretien et éviter des accidents de travail et enfin utiliser des plantes locales et méditerranéennes peu gourmandes en eau.

En 2019, les pépinières départementales nous ont fourni gratuitement 400 plantes couvre-sols, installées chemin du Farga et Avenue du Barry d'en bas, par l'équipe technique municipale aidée par quelques conseillers.



AVANT

APRÈS

I FENDEILLE TOUJOURS EN CHANTIER

Au cours de ces deux années, vous avez vu fleurir un certain nombre de chantiers.
Notre village évolue, nous avons de nouveaux besoins et le patrimoine doit être entretenu.

LE CHÂTEAU - L'ÉCOLE :

Comme chaque année pendant les vacances, l'école fait l'objet d'importants travaux.

Lors des vacances 2019, l'équipe technique municipale a installé une clôture rigide pour sécuriser la cour de la maternelle et le revêtement de la cour a été également refait.

Par ailleurs la cantine a fait l'objet d'un agrandissement et de la pose de dalles acoustiques.

Cette année 2020,

- Le bureau de la directrice a été repeint,
- Une classe a été aménagée dans l'ancienne garderie,
- De nouveaux équipements ont été acquis, dont de nouveaux lits pour le dortoir.

Mais le plus important chantier a été la **réfection totale de la toiture de l'aile nord**, qui abrite la nouvelle classe, le préau, la salle informatique et la pièce de service de la cuisine.



Plus de 150 m2 de toiture ont été entièrement refaits. Dépose des anciennes poutres, réfection totale de la charpente, du voligeage et de la couverture. La zinguerie (noues et cheneaux), qui était la cause d'infiltrations a été refaite et correctement dimensionnée.

Comme nous pouvions en douter, ces travaux ont nécessité la **réfection des plafonds** qui y étaient suspendus.

Dans un souci de simplification et de rapidité, il a été retenu la solution technique du plafond suspendu en dalles. 102 m2 de plafonds ont été réalisés.

Bien évidemment, ces plafonds supportent **une isolation** aux normes en vigueur.



Au **niveau électrique**, nous en avons profité pour placer des dalles lumineuses LED, plus modernes et économes en énergie. Dans la salle de classe, les radiateurs «grille-pain» ont été remplacés par des panneaux rayonnants à inertie et programmables.



Parallèlement, **les menuiseries** «passoires» du château ont été remplacées par de belles menuiseries bois. Onze portes fenêtres, identiques par le dessin mais totalement différentes par la technologie - double vitrage, joints d'étanchéité, fermetures ...- ont été fabriquées et posées par l'entreprise de Thierry ALBERT.



Tous ces travaux ont été réalisés par des entreprises locales, outre la menuiserie ALBERT, les travaux de charpente et couverture ont été réalisés par la SARL SUD CHARPENTE, les peintures par Edouard GARCIA ; les installations électriques par la SARL IMCNE-CHARTIER ; seuls les plafonds ont été faits par notre voisine chaurienne la SAS PERIES et Fils.

Pour ces travaux d'un montant de près de 100 000 € la commune a été aidée par deux subventions : l'une par le Conseil Départemental de 19 532 € et une 2^{ème} de l'État de 22 787,77 €, soit un total de 42 319,77 €.

- Aménagement du parc avec pose de tables de pique-nique et panneaux d'information,
- Réhabilitation du réseau assainissement,
- Ouverture d'une Agence Postale Communale,
- Construction d'un atelier technique qui sera agrandi 10 ans plus tard avec la construction d'un atelier de stockage,
- Réalisation d'un chemin piétonnier le long de la départementale et le long du chemin de l'Épicier,
- Construction d'une station d'épuration,
- Rénovation de la toiture et des vitraux de l'église,
- Déplacement et restauration du Monument aux Morts,
- La rénovation des chemins communaux,
- Réfection des allées du cimetière,
- La réalisation du POS puis de notre carte communale et de ses révisions successives,
- Les travaux d'éclairage public,
- ... Et bien d'autres encore.

Des travaux que vous avez parfois réalisés de vos propres mains avec l'aide d'élus volontaires ou les agents techniques. Des prestations que sans votre dévouement, vos connaissances et votre disponibilité nous aurions parfois dû attendre longtemps. Vous avez réalisé tous ces investissements en gérant votre budget comme un «bon père de famille» en n'imposant pas de pression fiscale supplémentaire à vos administrés. Pendant ces 43 années de Maire, seulement une fois vous avez augmenté les taux d'imposition, ce qui prouve bien que la gestion de la Commune vous la maîtrisiez.

Outre vos compétences, chacun a pu apprécier votre grande conscience et toutes les obligations qu'elle engendre, votre présence sur le terrain, votre assiduité à la Mairie ainsi qu'aux diverses réunions en particulier à la Communauté de Communes tout cela au service des intérêts généraux de notre village.

Vous avez su également nouer tout au long de votre vie personnelle, professionnelle et publique des liens d'amitié dont les Fendeillois ont pu profiter.

La vie des élus locaux n'est pas de tout repos et elle engage plus de devoirs que de droits, elle empiète sur la vie familiale et implique un grand sens des responsabilités : tout cela a été le quotidien de Monsieur Guy JULIA pendant ces 55 années. Il n'est jamais parti en vacances, beaucoup de sacrifices ont été faits au niveau de sa vie personnelle. Et oui, un mandat électoral rejailit à plus ou moins grande échelle sur la vie de famille. Mais comme le dit le proverbe «derrière un grand homme se cache une femme». Discrète, compréhensive, Madame Arlette JULIA a toujours joué un rôle important au côté de son mari pendant toutes ces années de mandatures. Elle a fait preuve tout au long de ces années de beaucoup de solidarité dans ces absences répétées. Elle est certes restée dans l'ombre de son mari mais elle l'a toujours soutenu et aidé comme par exemple lors de la préparation des festivités puisque la cuisine se faisait au domicile familial avant de se terminer à la salle des fêtes. Monsieur Guy JULIA, cette fonction électorale vous aura très certainement apporté de nombreuses satisfactions mais elle vous aura sans doute également confronté à bien des déceptions.

Déception de ne pas avoir obtenu telle ou telle subvention attendue, déception de ne pas avoir pu réaliser tel ou tel projet, déception enfin devant l'ingratitude ou le mécontentement de vos administrés à la suite d'une décision mal comprise.

Vous devez cependant avoir une grande satisfaction, celle du devoir accompli et d'un bilan largement positif.

D'ailleurs votre engagement, votre investissement pour la vie locale ainsi que vos actions ont été reconnues, en novembre 2019, par la remise d'une très belle distinction, «la médaille du Sénat», reçue des mains de Monsieur Roland COURTEAU, Sénateur de l'Aude et en présence de votre fidèle ami, Monsieur Patrick MAUGARD.

Monsieur Guy JULIA soyez fier de ce que vous avez fait et du chemin parcouru. Vous avez toujours montré un sens exigeant et équilibré des intérêts des Fendeillois et Fendeilloises.

A vous seul, c'est 55 ans de dévouement à Fendeille dont vous êtes la mémoire vivante, car vous êtes associé à toute l'histoire de notre Commune depuis plus d'un demi-siècle !

Madame le Maire et son équipe Municipale tiennent à exprimer toute la reconnaissance de tous les habitants pour votre engagement durant ces décennies au service du bien commun.



« Un énorme merci à Monsieur Michel BOUAMAMA, notre correspondant local du quotidien « La Dépêche du Midi », pour la mise à disposition des photos sur cette double page. Il a su très bien capturer et conserver les moments importants qui ont jalonné la vie d'élus de Monsieur Guy JULIA. »

INFOS MAIRIE

DISTRIBUTION SACS POUBELLES

Le SMICTOM de l'ouest Audois a modifié la dotation des sacs à ordures ménagères. Désormais, chaque administré se verra octroyer un rouleau de sac annuellement. Vous pouvez venir les récupérer dès le mois de février auprès du secrétariat de la Mairie.

RECENSEMENT

Dès 16 ans, le recensement est une démarche obligatoire pour tout jeune Français. Elle est le préalable à la journée défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics. La démarche s'effectue en se rendant à la Mairie de son domicile avec le livret de famille et sa pièce d'identité.



Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez consulter le site du Ministère de la Défense www.defense.gouv.fr/sga ou contacter votre Centre du Service National (CSN) de PERPIGNAN. Le CSN ne reçoit pas de public. Accueil téléphonique : du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00. Le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30. Téléphone : 09 70 84 51 51.

INSCRIPTION LISTE ÉLECTORALE

La limite de dépôt d'inscription fixée auparavant au 31 décembre n'est plus d'actualité. Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent le scrutin. A noter que lors de la parution de ce bulletin nous ne connaissons pas encore les dates des élections Départementales et Régionales pour 2021. De ce fait nous ne sommes pas en mesure de vous indiquer la date butoir pour vos inscriptions sur les listes électorales. Pour valider votre inscription, il faut se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

PAPIERS D'IDENTITÉ

Depuis mars 2017, les demandes de documents d'identité (carte nationale d'identité, passeport) ne se font plus dans notre mairie. Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne sur le lien ci-dessous : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

La pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la Mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas-échéant).

Sinon les démarches sont à effectuer sur rendez-vous auprès des Mairies équipées d'un dispositif de recueil :

- Mairie d'Ayat : Tél. : 04 68 23 50 28
- Mairie de Bram : Tél. : 04 68 76 10 75
- Mairie de Carcassonne : Tél. : 04 68 77 71 11
- Mairie de Castelnaudary : Tél. : 04 68 94 58 00
- Mairie de Lagrasse : Tél. : 04 68 43 10 05
- Mairie de Lézignan-Corbières : Tél. : 04 68 27 10 32
- Mairie de Limoux : Tél. : 04 68 31 01 16
- Mairie de Narbonne : Tél. : 04 68 90 30 30
- Mairie de Quillan : Tél. : 04 68 20 00 44
- Mairie de Saissac : Tél. : 04 68 24 40 22
- Mairie de Sigean : 04 68 40 24 24

Autres Mairies agréées les plus proches de notre Commune situées dans un autre département :

- Mairie de Revel : Tél. : 05 62 18 71 40
- Mairie de Mirepoix : Tél. : 05 61 68 10 47
- Mairie de Villefranche-De-Lauragais : Tél. : 05 61 81 60 12



PROJET DE LOTISSEMENT «RÉSIDENTE DU RUISSEAU»



La Commune de FENDEILLE a acquis voici quelques années une maison et son terrain sis 1 Avenue du Barry d'en Bas. La maison a été aménagée et mise à la location.

Concernant le terrain, la commune s'est rapprochée des bailleurs sociaux pour construire des logements locatifs.

En effet, l'immobilier de la commune est composé à 90 % de résidences principales occupées par leur propriétaire (80 %). Nous disposons de très peu de logements locatifs, et ceux-ci sont plutôt de grande taille (4 pièces ou plus), ce qui ne correspond pas à la demande du marché : jeunes qui s'installent, personnes âgées...

De plus les logements locatifs, du fait de la rotation des familles, permettront d'avoir des enfants à l'école communale.

Un accord a été trouvé avec la société ALOGEA qui propose une opération de construction de 9 logements individuels sociaux.

Nous aurons : 2 T2, 3 T3, 4 T4
Chaque habitation aura 1 garage et 1 place de parking. Bien évidemment le projet inclus les aménagements piétonniers et les espaces verts.

Le nombre de logements peut paraître important et les parcelles petites, mais en matière de logements locatifs aidés, l'enveloppe budgétaire est encadrée par l'Etat.

Dans notre cas particulier, la configuration du terrain tout en longueur, le ruisseau, le voisinage, sont autant de contraintes qui rendent difficiles la réalisation de ce projet.

Sa position près du ruisseau ne permet pas d'avoir une voie centrale avec des logements de chaque côté puisque la réglementation «inondations» (PPRI), le respect d'une distance de 7 m doit être maintenue entre les habitations et le ruisseau.

La voirie mesurera 5 mètres et il y aura un trottoir de 1,50 m.

RÉHABILITATION DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Pour le respect des contraintes imposées par la législation funéraire, la commune s'est engagée dans un programme de réhabilitation de notre cimetière.

La commune a chargé un bureau d'études ELABOR de faire une analyse complète de notre cimetière afin de mettre à jour les registres et établir une cartographie exhaustive.

Après la première phase, qui nous a permis d'avoir des plans détaillés et commentés, une photothèque, des registres alphabétiques et numériques et des logiciels de gestion..., nous avons lancé la 2^{ème} phase plus juridique.

Une étude des inhumés, avec repérage des tombes semblant abandonnées ou pour lesquelles la mairie n'a pas d'informations a été mis en place. (*)

Une procédure de reprise (4 années) a été lancée.

Aux termes de la procédure de reprise, le maire pourrait alors concéder à nouveau le terrain de la concession à condition d'avoir respecté au préalable les formalités préconisées.

Le bureau d'études préconise également la mise en place d'un ossuaire et d'un jardin du souvenir.

(*) des affichettes ont été installées près des sépultures concernées, toute personne qui tient à maintenir ces droits ou places est priée de se faire connaître à la mairie.

CIMETIERE DE FENDEILLE



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE (CNIE) (SOURCE AMF DU 18 DÉCEMBRE 2020)



Caractéristiques de cette CNIE :

- Prévue par un règlement européen de juin 2019, elle sera obligatoire, dans tous les Etats de l'Union qui ont déjà une carte nationale d'identité, à compter du 2 août 2021. **Aucune carte « ancienne » ne pourra être délivrée à partir de cette date.**
- Elle est d'un format carte de

crédit, très sécurisée, dotée d'un composant électronique qui contient les informations qui y figurent : nom, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, plus l'image et les empreintes digitales, à l'instar de ce que contient la puce d'un passeport.

- Elle est également dotée d'un QR code avec les mêmes mentions, ce

qui permettra de vérifier rapidement une éventuelle fraude si la photo a été changée.

- Elle contiendra également l'adresse (il y aura 2 adresses pour les enfants en garde partagée).

L'imprimerie nationale est chargée de sa fabrication.

Les modalités d'instruction et de délivrance sont identiques à celles des passeports (double vérification des empreintes, à l'instruction et à la délivrance du titre).

Mais il n'y aura plus de droit d'option du citoyen en ce qui concerne ses empreintes, elles figureront obligatoirement dans le fichier national.

Les CNI actuelles pourront être utilisées pendant une dizaine d'années, jusqu'à 2031, avant que le stock de 65 millions de CNI ne soit renouvelé, sauf opposition d'un autre Etat de l'Union, auquel cas ce délai pourrait être ramené à 5 ans.

LA FIBRE BIENTÔT POUR TOUS



A ce jour, la commercialisation de la fibre est en cours.

Le Centre de Fendeille est raccordé à la fibre et environ la moitié des habitations peuvent en bénéficier.

D'après les informations transmises par le SYADEN, pour les autres logements non raccordés, le planning du déploiement de la fibre court jusqu'au mois de janvier 2021 et leur éligibilité devrait intervenir fin février 2021.

En attendant et grâce au raccordement des logements éligibles à la fibre, un meilleur débit devrait pouvoir profiter aux logements non raccordés par l'allègement de l'armoire ADSL.

La Fibre est devenue le nouveau standard de connexion. Pour les foyers et les entreprises, la révolution numérique impose l'accès à une connexion internet rapide.

Un peu partout dans le village, des travaux ont eu lieu sur la voirie.

L'installation du futur réseau de la fibre optique se poursuit !

Les techniciens préparent les nœuds de raccordement sur l'arrivée principale, quand cela est possible. D'autres réalisent les adductions qui permettront de desservir la totalité du village. Ce sont donc des tranchées, tirages de gaines, mise en place de regards et fermeture immédiate des travaux réalisés qui se succèdent.

Pour toutes informations, le SYADEN reste à votre écoute.
Tél. : 04 68 11 56 30

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant de visualiser la carte relative à la couverture de la fibre sur le territoire fournie par Orange et voir si vous êtes éligibles :

<https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique?fbclid=IwAR1pUfMBcLb9A6YUcst1GyF0tGy0ZUojpY-TqYT-6Kx2H6Do73nlZA3uhA0s>

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS DEPUIS LE 15 JANVIER 2017

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Pour plus d'information :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

ÉTAT CIVIL

Dans le cadre de l'application du Règlement Général de Protection des Données (RGPD), nous ne sommes pas autorisés à publier les données d'état civil dans une publication municipale, sans le consentement formel des intéressés depuis l'entrée en vigueur du règlement européen N° 2016/679 du 27 avril 2016.

I LA MUNICIPALITÉ SOUCIEUSE DU BIEN-ÊTRE DE SON PERSONNEL

EPI (ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE)

La commune a fait l'acquisition de dispositifs de protections contre les risques susceptibles de menacer la santé ou la sécurité de nos agents.

Tout d'abord pour lutter contre la COVID-19, des masques, des gants, du gel hydroalcoolique ont été mis à la disposition des agents, ainsi que des blouses pour le personnel de l'école.

Des EPI «professionnels» tels que gants cuir, serres-tête anti-bruit, casques forestiers, chaussures coquées ont été aussi achetés. Des vêtements de travail, avec bandes fluo, ont été fournis à nos agents afin qu'ils soient visibles sur les routes.

FORMATION

La sécurité, le savoir-faire passent aussi par la formation.

Nos cantonniers ont suivi une formation d'habilitation électrique ainsi qu'une formation de réparations de petit matériel. Ces formations sont importantes car nos agents ont en charge de nombreuses interventions très différentes et devraient permettre de faire de l'entretien préventif pour réduire nos coûts de réparation.

MATÉRIEL

La sécurité, c'est aussi le matériel.

Le matériel roulant, notamment le tracteur, et ses équipements (épareuse, banquetteuse) ont fait l'objet d'importantes révisions pour, entre autres, satisfaire aux recommandations de l'organisme de contrôle APAVE.

De l'outillage désuet a été remplacé et complété, mais surtout du matériel a été acheté afin de faciliter le travail des cantonniers.

Une tondeuse autoportée et un souffleur à feuilles permettront d'entretenir plus facilement et plus rapidement nos grandes surfaces, notamment notre magnifique parc.

Un compresseur et une motopompe complètent pour l'instant ces équipements.



I COLLECTE DES BOUCHONS D'AMOUR À FENDEILLE



Un petit geste de recyclage peut faire beaucoup pour les personnes en situation de handicap, l'association des «Bouchons d'Amour» récupère tous les bouchons en plastique de boissons (eau, lait, jus de fruits, vin, compotes...) afin de permettre l'acquisition de matériel pour handicapés (fauteuils roulants, ...).

Ces bouchons, une fois collectés dans la France entière sont vendus à un fabricant de fournitures en matière plastiques recyclables qui les transforme (poubelles, palettes en plastique...).

Le produit financier de la vente des bouchons sert intégralement à financer du matériel pour des personnes handicapées ainsi que, ponctuellement, des actions humanitaires en France et à l'étranger.

15€ collectés = 15€ redistribués

Tous les membres de l'association, que ce soit au niveau départemental, régional ou national, sont entièrement bénévoles. **L'argent issu de la vente des bouchons est reversé intégralement.**

L'association permet aussi de faciliter l'accès au sport par l'intermédiaire de la Fédération Française Handisport en finançant du matériel sportif tel que Handbike, mise à l'eau en piscine, fauteuils de sport etc.

Elle participe aussi à l'achat et à la formation des chiens d'assistances en aidant l'association Handi'Chiens.

Vous aussi vous pouvez nous venir en aide en participant au tri des bouchons ou en déposant ceux que vous aurez récupérés dans les points de collectes situés près de chez vous.

Fendeille :

La poste, La mairie, Chez Monsieur Joël CAQUOT 5, place Moulin Cros.

Castelnaudary :

Club d'Escrime au 25, chemin de la Cruzolle, Magasin «le fil et l'épée» au 23, rue du 11 novembre.

Vous pouvez avoir encore plus de renseignements en visitant le site internet de l'association :

<https://www.bouchonsdamour.com/>

Article rédigé par Monsieur Joël CAQUOT



TRAVAUX & PROJETS

I CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE FENDEILLE



La communauté de communes de Castelnaudary Lauragais Audois dans le cadre du projet intercommunal 2015-2020 a confié par voie de bail, 5 hectares de la zone d'activités de Fendeille 2 à la société EDF Renouvelables, afin d'y développer une centrale photovoltaïque au sol.

Le chantier de construction, situé entre le Chemin du Gravier et le Chemin de la Planète, a démarré et devrait durer environ 4 mois.

La période d'exploitation s'étendra sur une période de 20 à 25 ans. A l'issue, le cahier des charges prévoit le démantèlement et le recyclage, mais EDF pourrait réinstaller de nouveaux panneaux, issus des dernières technologies.

La centrale atteindra une puissance totale de 5,00 MWc. Elle

permettra ainsi d'alimenter 2 500 à 3 000 habitants et de réduire l'émission de gaz à effet de serre de 400 tonnes par an. Ce projet prend en compte les questions d'environnement et de biodiversité, qui ont fait l'objet de longues études sur le terrain.

Par ailleurs, il est prévu d'intégrer de l'écopastoralisme, le terrain sera ensemencé et il sera possible de faire paître des moutons...

Enfin à noter que pour le financement de ce projet, il est prévu une ouverture du capital pour un financement participatif à hauteur de 3 à 4 %. Les Fendeillois pourront investir dans un projet de développement durable.



I ÉCLAIRAGE PUBLIC : 2020 ET 2021

La commune de Fendeille poursuit la rénovation de son éclairage public pour améliorer la qualité de l'éclairage, mais surtout pour baisser la consommation énergétique grâce à la mise en place de lampes LED.

Au début de l'année 2021, devrait être réalisé le remplacement des luminaires du «chemin de Picotalen» et la création de l'éclairage au «chemin de l'Épicier» (voie piétonne) et le complément de l'éclairage de l'église et du stationnement PMR de l'école.

Coût des travaux : 23 536,30 € ; subvention SYADEN : 14 121,78 €

Pour la dernière tranche en 2021, c'est l'éclairage extérieur de la salle des fêtes et du foyer qui sont programmés. Budget des travaux : 18 450 €

Dans l'objectif de réaliser encore plus d'économies, une réflexion est engagée pour réduire ou éteindre l'éclairage public partiellement la nuit, comme le font certains villages.



I LA ZONE ARTISANALE S'AGRANDIT

Pour faire face à de nouvelles demandes d'installations d'entreprises, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA) agrandit la zone artisanale située sur le territoire de notre commune.

La ZA Fendeille 2 est en train de voir le jour, vous avez pu noter les travaux de terrassement en cours.

Cette zone de 5,34 ha est située derrière l'entreprise Sud Charpente et le SMICTOM. L'accès se fera par un passage entre les deux entreprises et desservira la centrale à béton CEMEX.

Après les travaux de voirie et d'aménagements, c'est une superficie de 31 800 m² qui sera mise à disposition des entreprises avec 6 lots allant de 2 800 à 20 000 M².

A noter que cette zone sera exemplaire en matière d'éclairage public. La CCCLA en partenariat avec le SYADEN va mettre en place un éclairage LED programmable et modulable, l'éclairage va baisser d'intensité et s'éclairera au passage des véhicules... FENDEILLE, une vitrine !!



ÉGLISE DE FENDEILLE

NOTRE ÉGLISE DE FENDEILLE UN PATRIMOINE, UNE HISTOIRE

Il n'est pas donné à tous les villages d'avoir une église bâtie depuis plusieurs siècles et toujours entretenue.

L'existence de cette église marque en effet que notre village est là depuis longtemps, qu'on y vit. Elle est le monument qui fournit, mieux que n'importe quel autre, la trace prouvant que le présent est relié à un passé toujours là sur le territoire.



Le Village, il y a un siècle et la montée de l'église.

Aujourd'hui, notre église de Fendeille reste encore pour certains le témoin d'événements familiaux. Elle est une composante de la Paroisse St Michel en Lauragais qui nous apporte son soutien et nous aide à la faire vivre.

C'est pourquoi il est important que nous maintenions à la fois un lieu mais aussi une animation et des initiatives qui puissent répondre aux besoins des habitants.

Et c'est dans cet esprit que la Mairie de Fendeille veille au bon entretien de ce bâtiment, permettant son maintien au fil des ans.

Exemple de cette richesse patrimoniale remarquable, à l'église de Fendeille nous bénéficions d'un carillon (clavier coup de poing de 8 cloches, aujourd'hui électrifié) et d'un harmonium.



Depuis cette année, nous avons le plaisir d'accueillir M^{me} Nika ABIDOV qui donne vie à nos chants avec son violon.

Tous les ans, la crèche est construite par des bénévoles. A cette occasion nous exposons de vieux santons qui ont parfois souffert avec le temps. Nous pouvons ici remercier M. QUEMERAIS qui, à l'initiative de Danielle FABRE, notre Maire, a restauré amicalement et minutieusement deux éléments de cette crèche.



Cette vie paroissiale est marquée par des rendez-vous réguliers (messe un vendredi chaque mois) et des conditions qui permettent d'accueillir les habitants de Fendeille ou des personnes de passage dans un lieu préservé.

Alors il restera bien quelques toiles d'araignées, quelques couleurs un peu passées. Mais le sentiment surtout, d'avoir œuvré pour préserver un bout de notre patrimoine et notre histoire.

Article rédigé par Monsieur Henri TOVENATTI

L'équipe Municipale tient à remercier bien chaleureusement Monsieur Henri TOVENATTI et son épouse, Florence qui s'occupe du nettoyage et de l'entretien de l'Eglise ainsi que des aubes, des nappes et autres linges. Les sonneries de l'Eglise n'ont aucun secret pour Monsieur TOVENATTI. Un grand merci à eux deux pour leur dévouement au service de tous les fidèles du village.

Une pensée également pour Monsieur Yvon CALMET qui se bat aujourd'hui contre la maladie mais qui a lui aussi donné de son temps et toute son énergie, avec son épouse, Josiane, pour effectuer une foule de petits travaux qui ont permis d'entretenir et de continuer à faire vivre notre église.

INFOS UTILES

UNE COMMUNE « ZÉRO PHYTO »

La loi Labbé impose à toutes les collectivités locales de supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires (pesticides et désherbants) pour l'entretien des espaces verts et des voiries. Dans un but de respect de l'environnement et de développement durable, la commune de Fendeille applique le « zéro phyto » en supprimant tout traitement chimique dans l'entretien des espaces verts, des trottoirs...

Alors si quelques repousses sauvages apparaissent devant chez vous entre deux entretiens naturels par les agents de la commune, et si cela est une gêne pour vous, n'hésitez pas à les faire disparaître... sans produit phytosanitaire évidemment !

LE RELAIS – COLLECTE DE TEXTILES



La Commune a fait installer en fin d'année 2019, gratuitement, une borne de collecte « Le Relais » afin de pouvoir y déposer des vêtements, chaussures, peluches, linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux, etc.) et petite maroquinerie (sacs à main, ceinture...).

Elle se situe près de la salle des fêtes, à côté des conteneurs à verre et des conteneurs à ordures ménagères et recyclables.

L'objet social de l'association « Le Relais » est la lutte contre l'exclusion par la création d'emplois. Les Relais, nés de la fondation Emmaüs, se sont donnés pour mission de collecter et de recycler des textiles en ouvrant les voies de la réinsertion aux personnes en grande difficulté.

Les salariés récupèrent les vêtements dans des containers de collecte, disposés sur des parkings de grande surface ou dans des communes. Les collectes sont entièrement gratuites pour les communes.

Les vêtements en très bon état, soit 5% des collectes, sont revendus dans une friperie, Ding Fring, qui réalise le chiffre d'affaires du Relais. Puis 45% des vêtements sont exportés dans des Relais en Afrique, et 50% sont recyclés, en isolant thermique, ou en chiffon d'essuyage.

Pour de plus amples renseignements : <http://www.lerelais.org/contact.php>

TRI DES DÉCHETS : NON AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

La commune dispose de points de tri, permettant aux fendeillois d'y apporter leurs déchets recyclables. Mais ces points de tri **NE** sont **PAS** des lieux de dépôts d'encombrants ou autres objets. En fonction de leur destination, vos déchets doivent soit être mis dans des containers individuels appropriés (bacs verts ou bacs jaunes), soit dans les containers collectifs (verre, tissu), soit amenés à la déchetterie (accès gratuit).

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Castelnaudary, Chemin du Président, 11400 Castelnaudary :
Tous les jours sauf le dimanche de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (source Internet).

La municipalité ne peut malheureusement que constater le nombre grandissant d'incivilités dans ce domaine sur la commune.

Ces dépôts sont source de nombreuses nuisances et risques : problème d'hygiène, risque de blessures, pollution visuelle et olfactive.

Mais ils entraînent aussi un surcroît de travail pour les services techniques pour nettoyer et débarrasser les sites pollués, temps pris sur le reste des travaux à réaliser sur la commune.

Nous vous rappelons que le dépôt de tout déchet au pied des colonnes de tri, ou des containers ou dans la nature sont interdits par la loi et passible de poursuites. La commune regretterait de devoir sanctionner les contrevenants mais se saisira de cette possibilité si les incivilités perdurent.

Rappel de la loi « Tout contrevenant est passible d'une amende de 35 € (article R 632-1 du Code Pénal, et si l'infraction est commise au moyen d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1 500 € (article R 635-8 du Code Pénal) ».



I COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES DÉCHETS RECYCLABLES

Jusqu'au 3^{ème} trimestre 2020, nos ordures ménagères et nos déchets recyclables via les caissettes jaunes étaient collectés en porte à porte. La collecte s'effectue dorénavant en apport volontaire dans des bacs de regroupement, cela afin de permettre l'optimisation des collectes, la réduction des coûts de transports par la rationalisation des tournées, et l'extension des consignes de tri.

Ce changement de collecte sur le périmètre du Smictom de l'ouest audois a déjà permis de réduire le tonnage des ordures ménagères résiduelles de 4.6% et d'augmenter le tonnage des déchets recyclables de 12.67% et ceci entre 2019 et 2020 (100% des communes du secteur n'étant pas encore dans ce nouveau mode de collecte).

Il est nécessaire de trier afin de limiter les dépenses de traitement. En 2019, le coût de traitement des ordures ménagères (sacs noirs) a coûté 197 €/tonne. Et lorsque le tri n'est pas effectué, les déchets recyclables se retrouvent dans le sac noir et subissent le même coût de traitement. **Plus de tri, c'est moins de coût de traitement !**

Pour trier, c'est simple, tous les emballages ménagers vont dans le bac à couvercle jaune. Un sac de pré-collecte vous a

été distribué cet été pour amener vos déchets recyclables au point d'apport volontaire et tout y est imprimé dessus. Il faut éviter l'enchevêtrement des différentes matières, compresser les emballages afin de réduire au maximum le volume, plier ou couper les cartons (les plus gros doivent être déposés en déchetterie) afin de laisser de la place aux autres emballages. Le verre est collecté depuis 2016 à part dans des colonnes vertes (3 sur la commune de Fendeille : 2 à la salle des fêtes et 1 place Moulin Cros). La collecte du secteur est proche de 29 kg/habitant et par an mais reste inférieure au niveau national et nous pouvons donc faire mieux !

Il existe actuellement 11 points d'apports volontaires (La Coumenautière, le Château, la salle des fêtes, l'ancienne mare, le Farga, Les terrasses, Moulin Cros, Picotalen, Co de Roque, Donadery, Labia) et 1 en attente d'autorisation (Route de Villeneuve). Ces points de collecte ont été déterminés suivant le trajet effectué par le camion du prestataire. A ce jour, les points sont encore en observation afin d'ajuster le nombre de bacs à ce qui est nécessaire. 2021 verra progressivement l'intégration paysagère de ces points de collecte.

I BIODÉCHETS

Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables. Une partie de ces déchets peut être évitée grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire, grâce au compostage et grâce au broyage de végétaux. Les biodéchets représentent 1/3 de nos poubelles résiduelles. La loi prévoit d'ici 2025, que tout citoyen dispose d'une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés mais valorisés (code de l'environnement du 19/08/2015).

LE COMPOSTAGE

La valorisation organique via le compostage permet de transformer des matières organiques brutes en une matière valorisable adaptée aux besoins agronomiques des sols. Le processus de compostage réduit par trois les volumes des biodéchets, car ces déchets sont majoritairement composés d'eau.

Le compostage de proximité qui nous concerne en tant que citoyen est le compostage domestique soit sous forme d'un lombricomposteur d'appartement soit sous forme d'un composteur domestique de jardin.

Au jardin, on composte des déchets riches en carbone (feuilles mortes, broyat..) et des déchets riches en azote (tonte d'herbe, fleurs fanées, épluchures, fruits..), on n'intègre pas des bois traités, des tailles de résineux, des produits carnés, des matières non biodégradables, des plantes malades... Un bon compost c'est un équilibre entre tous les apports.

Vous pouvez construire votre composteur (prévoir 2 bacs de remplissage) ou en acheter un auprès du SMICTOM de l'ouest audois avec une participation financière de 20€. Le modèle est un Picumnus en polypropylène recyclé certifié NF de 400L. En

plus du composteur, sont inclus des conseils, un accompagnement au compostage, un bio-seau et un guide compostage. Alors n'hésitez plus !

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS : 04 11 21 00 24

LE BROYAGE



Dans le cadre du Territoire Econome en Ressources, le Covaldem11 s'est engagé dans une démarche de gestion de proximité des biodéchets. Dans ce cadre-là, il a organisé une campagne gratuite de broyage de végétaux dans les communes de son territoire. Un broyeur itinérant s'est installé à Fendeille à côté de la salle des fêtes le lundi 9 novembre 2020. L'inscription auprès du secrétariat de la mairie était obligatoire pour profiter de l'opération gratuite. 3 habitants de Fendeille venus avec leurs déchets issus de taille et d'élagage ont pu repartir avec leur broyat. Cet éco-geste permet de réduire les volumes de déchets du jardin par 6 et limiter les déplacements en déchetterie. Le broyat peut être utilisé et valorisé dans votre jardin comme paillage (limitation de l'évaporation de l'eau, frein au développement des adventices) et incorporé à votre compost. L'opération sera reconduite en 2021. Venez nombreux à la prochaine opération !

I PARTIE 3 / PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATION PRÉALABLE

Toute construction nouvelle et toute modification de l'habitat existant nécessitent des autorisations.

Le **permis de construire** est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet. Pour Fendeille cette mission a été déléguée à un cabinet d'études privé, URBADOC, mais le maire décide en dernier.

Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, **de plus de 20 m² de surface de plancher** ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis.

Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration

Attention :

Le recours à un architecte est obligatoire pour tous les projets d'agrandissement, soumis à permis de construire, qui portent la surface de plancher ou l'emprise au sol de la construction existante à plus de 150 m².

Une **Déclaration Préalable de travaux (DP)** est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire.

Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur (façades, toiture, etc..) ; des constructions nouvelles (véranda, piscines, abris de jardin, etc..) ou le changement de destination d'un bâtiment (remise ou commerce en logement..).

La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Quelques cas particuliers :

- La **construction d'une piscine** non couverte est soumise à déclaration préalable quand la superficie de bassin est supérieure à 10 m² et inférieure ou égale à 100 m². Si la piscine est couverte, la couverture fixe ou mobile doit avoir une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80m.
- Idem pour une **piscine hors-sol** si vous l'installez plus de 3 mois et si la superficie du bassin est supérieure à 10 m².

• Caravane et Mobil home

Il est possible d'installer une caravane dans le jardin de votre résidence principale **moins de 3 mois par an** sans autorisation d'urbanisme. Il est interdit de l'utiliser comme habitation ou annexe à votre logement. La caravane doit conserver en permanence ses moyens de mobilité (roues, barre de traction...).

Au-delà de 3 mois par an, il vous faut déposer une DP en mairie.

Affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain

Dès qu'une autorisation d'urbanisme (PC ou DP) est accordée, il convient d'informer les tiers du projet. Ses principales caractéristiques sont affichées sur un panneau placé sur le terrain de manière à être bien visible de la voie publique.

À partir du premier jour de cet affichage et pendant 2 mois, les tiers peuvent exercer un recours contre l'autorisation d'urbanisme. L'affichage doit être maintenu pendant toute la durée des travaux.

Il est conseillé de faire constater par un huissier de justice l'affichage.

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (Daact)

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (Daact) à la mairie pour signaler la fin des travaux. Cette déclaration est obligatoire pour les travaux issus d'un permis de construire, d'aménager ou d'une déclaration préalable de travaux.

Contrôle des travaux

Si les agents de contrôle constatent une anomalie dans les délais de 3 et 5 mois suivant l'autorisation accordée, ils peuvent mettre en demeure par courrier le titulaire de l'autorisation d'urbanisme d'effectuer les travaux nécessaires, ou lui demander de déposer un permis de construire modificatif.

Attention :

Si la régularisation de l'anomalie est impossible, la mairie peut imposer la démolition de la construction.

Par ailleurs, l'absence d'autorisation de construire ou le défaut de déclaration de conformité, peuvent être un frein lors d'une transaction immobilière.

RÈGLES D'URBANISME

I PARTIE 1 / ÉVOLUTION DE LA CARTE COMMUNALE

Les questions d'urbanisme, sont un réel souci pour beaucoup de Fendeillois, c'est pourquoi la municipalité a engagé la révision de la carte communale.

Celle-ci est achevée, le SCoT du Pays Lauragais l'a déjà approuvée. Elle est en cours de validation par l'Etat, avant qu'elle ne soit soumise à enquête publique.

Nous avons intégré en zone constructible toutes les habitations existantes et prévu quelques extensions afin d'harmoniser notre urbanisation.

Ainsi, les obtentions de permis ou d'autorisations de construire devraient en être facilitées.

Objectifs de la carte communale

Axe 1 : Maîtriser l'accueil de nouvelles populations et favoriser le développement d'activités

- Concevoir un urbanisme cohérent avec les potentialités présentes et futures du territoire.

Le SCoT prévoit que la commune accueille jusqu'à 50 logements de plus entre 2011 et 2030, ce qui signifie qu'il y aura 689 habitants à Fendeille (contre 548 aujourd'hui). La construction d'un lotissement, «Al Claux», ayant déjà permis la construction de 11 pavillons, la commune peut encore construire une quarantaine de logements avant d'atteindre le plafond préconisé par le SCoT.

L'objectif de la carte communale est avant tout de retrouver une progression démographique positive ainsi que de pérenniser la vie locale tout en préservant le cadre de vie des habitants.

La commune souhaite relancer sa croissance démographique. En effet, celle-ci constante entre 1968 et 2010 liée à la proximité de la commune avec des pôles urbains comme Castelnaudary, Fendeille a perdu de la population sur la période récente 2010-2015.

Ainsi, la municipalité a opté pour un scénario de développement démographique identique à celui observé avant cette période de déclin.

- Dynamiser les activités économiques et être attractif.

Axe 2 : Apaiser la circulation et favoriser les mobilités douces au quotidien

- Réduire les nuisances des circulations dans le centre-bourg,
- Penser les modes doux au quotidien.

Axe 3 : Mettre en scène le Paysage, préserver les espaces agricoles naturels et le patrimoine communal

- Mettre en valeur le centre-bourg et rendre agréable l'espace public
- Protéger les espaces agricoles et naturels

I PARTIE 2 / SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

En matière d'urbanisme, la gestion de l'eau et de l'assainissement est un point crucial.

Même si ces postes sont passés sous la coupe de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audiois (CCCLA), la commune de Fendeille suit de près ces dossiers. Pour faire avancer les projets d'extension du réseau, et connecter les logements de la route de Villeneuve, la route de l'Estrade et le chemin de Picotalen, nous avons demandé la révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), qui date de 2003.

C'est sur la bonne voie, avec la CCCLA nous avons lancé la révision de ce SDA. Deux réunions de travail se sont tenues avec les partenaires et le bureau d'études a rempli la phase 1 de l'opération : à savoir l'inventaire des installations existantes.

Cette étude portera sur :

- Inventaire et un état des lieux (âge, nature, etc..) du réseau,
- Géoréférencement des regards de visite,
- État des lieux de la station d'épuration,
- Étude des scénarios - Zonage d'assainissement : définition des zones qui pourront être connectées, et les zones qui resteront en ANC (Assainissement Non Collectif),
- Étude d'aptitude des sols ANC.

Quelques éléments sur nos équipements :

- Réseau d'Assainissement Collectif des eaux usées de 3,55 km

- Station d'épuration de 2012 :

- Filière Lits Plantés de Roseaux
- Capacité nominale : 620 EH
- Nombres abonnés en AC en 2019 : 174

- Assainissement Non Collectif (ANC)

- 99 abonnés en ANC en 2019
- 87 installations contrôlées par le SPANC
- 58 % sont non conformes



I PLAQUE D'IMMATRICULATION POUR LES VÉLOS NEUFS (SOURCE MAIRE INFO DU 4 JANVIER 2021)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les vélos neufs sont identifiables grâce à une plaque d'immatriculation.

Enregistrés dans un «fichier national unique des cycles identifiés», instauré par la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) de 2019, les vélos neufs sont désormais vendus avec leur numéro d'immatriculation. Un arrêté du 29 décembre, qui complète un premier décret publié en novembre, fixe les règles de ce nouveau dispositif. En vigueur depuis le 1^{er} janvier, il est censé lutter contre les plus de 300 000 vols de vélos comptabilisés chaque année.

Quelle procédure d'identification ?

Au moment de la vente, le commerçant recueille auprès de l'acquéreur les données à caractère personnel (*) qui permettent d'identifier et de contacter le propriétaire du cycle et les transmet, accompagnées de celles portant sur la description du cycle et le statut de celui-ci, à l'opérateur agréé qui a fourni cet identifiant. Ainsi, un cycle identifié peut être considéré «en service» (statut du vélo après sa vente) ; «volé, perdu» (sur inscription du propriétaire, en cas de perte ou de vol) ; «hors d'usage, détruit» (sur inscription du propriétaire, en cas de mise au rebut) ; «en recherche de propriétaire» (sur demande d'un professionnel qui exerce des activités de destruction ou de préparation en vue du réemploi ou de la réutilisation des cycles) ; «en vente» (sur inscription du propriétaire) ou en «sortie d'atelier» (sur demande d'un professionnel, lorsqu'un cycle est physiquement identifié mais pas encore vendu à un particulier).

Le commerçant remet également à l'acquéreur une preuve d'achat sur laquelle figure l'identifiant du cycle et lui fournit les informations permettant à son propriétaire d'accéder aux données le concernant transmises à l'opérateur agréé et le cas échéant de les rectifier. Ce certificat peut être fourni sous format numérique.

Concrètement, les identifiants uniques sont composés de 10 caractères alphanumériques. Les deux premiers caractères sont propres à l'opérateur agréé des cycles identifiés concerné.

Les caractères utilisables sont au nombre de 31 (de 0 à 9 et de A à Z). L'identifiant est mis en place sur le cadre du cycle sauf circonstances particulières et il doit être lisible sans difficulté sur un cycle en stationnement.

Pour l'instant, l'obligation d'identification n'est, en revanche, pas applicable aux cycles pour enfants dont les roues sont de diamètre inférieur ou égal à 40,64 centimètres (16 pouces) ainsi qu'aux cycles qui font l'objet de ventes entre professionnels du commerce de cycles.

(*) Nom et prénom ou raison sociale du propriétaire ou, s'il y a lieu, des copropriétaires du cycle, ainsi que téléphone et adresse électronique ; les données décrivant le cycle : type d'engin, marque, modèle, couleur ; le statut du cycle. D'autres données à caractère personnel facultatives peuvent figurer dans la base de données d'un opérateur agréé : adresse postale et date de naissance du propriétaire ou s'il y a lieu des copropriétaires et des données facultatives de description du cycle : numéro de série du vélo, numéro de série du moteur, numéro de série de la batterie.

Revente du vélo

Lors de la revente du vélo, le propriétaire doit en faire la déclaration auprès de l'opérateur agréé ayant fourni l'identifiant et communiquer au cessionnaire les informations lui permettant d'accéder au fichier de cet opérateur pour qu'il puisse y enregistrer les données le concernant.

Enfin, lorsqu'un cycle identifié est volé, restitué après un vol, mis au rebut, détruit ou fait l'objet de tout autre changement de statut, son propriétaire en informe l'opérateur agréé concerné dans un délai de deux semaines.

DEVOIRS D'UN CITOYEN

LE NETTOIEMENT DES RUES

Le nettoyage des rues ou parties des rues salies par des véhicules ou par des individus doit être effectué immédiatement par les responsables de ces dégradations ou sera facturé à leurs frais.

LES DESCENTES DES EAUX PLUVIALES

L'entretien en état de propreté des descentes des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires.

L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS, DEVANTS DE PORTES ET CANIVEAUX

Les services techniques de la Commune nettoient régulièrement la voie publique. Toutefois, en dehors de ces actions, l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique. Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs, des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs.

Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques.

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts. Il est recommandé de les composter à domicile, ou de les déposer en déchetterie.

En aucun cas, ils ne doivent être mis dans les containers.

Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales. Les grilles placées sur les caniveaux devront être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondations en cas de grosses pluies.

LA NEIGE

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sel ou du sable devant leurs habitations.

LES DÉJECTIONS CANINES

Les déjections sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

L'ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX

Taille des haies : les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins, là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Élagage : les branches et racines avançant sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou le locataire, au droit de la limite de propriété. A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la Collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

LES PLANTATIONS :

Le long des voies publiques

Elles dépendent des arrêtés communaux ou préfectoraux (pas d'arrêté à Fendeille). L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

En bordure d'un chemin rural ou vicinal

La limitation peut être fixée par le Maire ou par les usages locaux.

Si rien n'est prévu, vous êtes libre de planter en limite, à condition de respecter la visibilité et d'élaguer régulièrement les plantations. [Article 18 du décret du 18 septembre 1969].

Chemin départemental ou une voie communale

Un retrait minimum de 0.50 m à partir de l'alignement.

Route nationale ou départementale distances imposées

Sauf arrêté préfectoral ou règlement de voirie :
- 6 m pour les arbres - 2 m pour les haies.

Entre voisins, en terrain privé

- une distance minimale de 0.50 m, de la limite séparatrice pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2m.
- une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 m de hauteur.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin.

PROTECTION DES SENIORS ET PERSONNES VULNÉRABLES

La protection des aînés reste la priorité, et relève de la responsabilité de tous.

Seul un respect rigoureux des gestes barrières permettra le déroulement des visites dans les EHPAD dans la sérénité.

Soutien psychologique CD 11

Numéro d'écoute psychologique pour les personnes handicapées et leurs aidants : **0 800 08 63 11**

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 21h00

Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h15

Le samedi de 10h00 à 12h00.

VIOLENCES INTRA FAMILIALES

En cas d'urgence : 17 ou 114 par sms

ou connectez-vous sur Internet

<https://www.service-public.fr/cmi>

Pour un hébergement d'urgence appelez le 115

Pour une écoute, un accompagnement, une information : **3919**

Permanence téléphonique pour les auteurs de violences conjugales : 08 019 019 11, tous les jours de 9h à 19h.

Vous pouvez contacter les associations suivantes toujours mobilisées.

Le CIDFF, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, narbonne@cidff.fr

Narbonne 04.68.42.51.30 - Carcassonne 04.68.72.47.37

France victime 11 : Carcassonne 04.68.25.30.78.

fvcarcassonne@gmail.com

ANAV France Victimes Narbonne 11:

Association Narbonnaise d'Aide aux Victimes

04.68.90.31.47/06.71.87.81.82 - www.anav-narbonne.org

DES MESURES SANITAIRES INTÉGRÉES ET APPROPRIÉES À L'AGENCE POSTALE

Depuis mai 2020, une vitre de protection en verre a été installée à l'agence postale contre les risques de contamination. L'ouverture pratique permet de passer un document ou d'effectuer un paiement. Les flacons de gel sont à la disposition à l'entrée.

Vous pouvez vous rendre sereinement dans votre agence, toutes les mesures de sécurité sont respectées ; port du masque obligatoire, marquage au sol pour la distanciation, gel hydroalcoolique et désinfection quotidienne avec virucide.



INFORMATIONS COVID-19

«SITUATION SANITAIRE - ACCOMPAGNEMENT DES FENDEILLOIS»

Depuis de nombreux mois, élus et services municipaux travaillent en étroite collaboration avec les autorités publiques nationales pour prévenir, freiner et lutter contre l'épidémie de coronavirus (Covid-19).

La situation sanitaire reste très préoccupante et appelle à la plus grande vigilance.

Par des attitudes et des gestes barrières simples régulièrement rappelés, nous nous protégerons et protégerons nos proches contre l'épidémie de COVID-19.

Chacun d'entre nous, en participant à cette immense chaîne de solidarité sanitaire, permettra d'éviter l'engorgement des Hôpitaux, du département de réanimation et protégera les personnes les plus fragiles.

En France, la campagne vaccinale a débuté dimanche 27 décembre, et le gouvernement l'a prévue en trois grandes étapes jusqu'à la fin du printemps 2021.

- **pour la première étape jusqu'au début de février** : sont concernées les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et les unités de soins de longue durée.
- **pour la deuxième étape entre février et mars** : la vaccination sera élargie aux «personnes présentant un facteur de risque lié à l'âge ou une pathologie chronique» et de «certains professionnels de santé». Ce sont, par ordre de priorité, les personnes âgées de plus de 75 ans, puis les personnes âgées de 65 à 74 ans, et enfin celles âgées de plus de 50 ans. Viendront ensuite les professionnels des secteurs de la santé et du médico-social âgés de 50 ans et plus ou présentant une ou plusieurs comorbidités.
- **pour la troisième étape à la fin du printemps** : la vaccination sera ouverte, après les professionnels exposés (santé, sécurité, éducation, secteur alimentaire, les personnes vulnérables et précaires...), «à l'ensemble de la population», selon la stratégie vaccinale du gouvernement.

Pour rappel, le numéro vert mis en place par le Gouvernement est le suivant : 0 800 130 000.

Information du site de la Mairie de CASTELNAUDARY pour la prise en charge COVID-19 au Centre Hospitalier

Vous présentez les symptômes du Covid-19 : vous avez de la toux et de la fièvre ? Ou une gêne respiratoire ? L'infirmière de filtrage et d'orientation située à l'accueil du Centre Hospitalier de Castelnaudary vous dirigera vers :
- Une consultation par un médecin généraliste de ville, tous les matins de 8H30 à 11H00,
- Le secrétariat de votre médecin traitant, un rendez-vous vous sera donné le matin de 8H30 à 11H00,

- Une consultation et une prise en charge hospitalière en cas de symptômes sévères.

Les consultations COVID 19 sont centralisées dans les locaux du Centre Hospitalier de Castelnaudary. Toutes ces consultations auront lieu au Centre Hospitalier. Renseignements au 04 68 94 56 56

Précautions si vous rentrez d'un pays étranger :

- Surveillez votre température 2 fois par jour,
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...),
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir,
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydroalcoolique,
- Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées),
- Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...),
- Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...),
- Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...),
- Les enfants, collégiens, lycéens ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée, compte tenu de la difficulté à porter un masque toute la journée.

En cas de signes d'infection respiratoire dans les 14 jours suivant le retour :

- Contactez le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et du séjour récent en Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie,
- Évitez tout contact avec votre entourage et conservez votre masque,
- Ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

I DÉBROUSSAILLEMENT

Le débroussaillage un devoir, une obligation de l'article L-321-5.3 du Code forestier qui le définit comme l'ensemble des opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupe.

I NUISANCES SONORES

Chaque moment de notre vie quotidienne est source de bruit. Dans notre commune où le tissu urbain est parfois dense, et où parfois, nous vivons à quelques mètres les uns des autres, il convient de se soucier des gênes auditives que nous occasionnons pour nos voisins.

«Chacun des bruits de mon voisin est une atteinte à ma qualité de vie. Chacun de mes bruits est une atteinte à la qualité de vie de mes voisins».

Alors, pour favoriser les relations de bon voisinage :

- Je ne laisse pas aboyer mon chien, je ne le laisse pas dehors quand je m'absente,
- Je surveille mes enfants qui jouent dans le jardin, dans la piscine,
- Je modère le son de ma télévision ou de ma musique,
- Je cesse tout bruit à 22 heures,
- Je respecte les horaires de jardinage et de bricolage.

Pour rappel, par arrêté préfectoral N° 2000-1681 du 3 juillet 2000, ces activités ne doivent être pratiquées en dehors des jours et horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30,
- Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- Le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Pour le respect des autres, aucun dépôt sauvage ne sera toléré, la divagation des chiens sur la voie publique fera l'objet d'une mise en fourrière, les feux sont interdits toute l'année, les tondeuses et autres matériels thermiques ne sont autorisés qu'à certains horaires.

I BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS



Le brûlage des déchets verts peut nuire à l'environnement et à la santé. De plus, il peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée.

Ils sont rigoureusement interdits sur notre commune comme sur l'ensemble du Département conformément à l'arrêté préfectoral n° 2013268-0005 du 7 octobre 2013.

I RESPECT DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

Il est rappelé que le chemin de l'Épicier (à côté du local technique) est en sens unique. Le sens de déplacement est de l'avenue Prosper Estieu vers l'avenue du Barry d'en Bas. Il a été constaté des véhicules ne respectant pas le sens de circulation et empruntant la voie en sens interdit. Une voie piétonne qu'empruntent de nombreux enfants pour se rendre à l'école, suit le chemin de l'épicier. Ne mettez pas en danger les autres usagers !

La sécurité c'est l'affaire de tous !



I OBLIGATION DE METTRE SON NOM SUR LA BOÎTE AUX LETTRES

Si votre logement a été construit après 1979, vous êtes dans l'obligation de posséder une boîte aux lettres normalisée. Ce qui inclut de mettre au minimum son nom sur sa boîte aux lettres.

Le numéro de votre habitation doit également être lisible.

Même si c'est une obligation, c'est également un devoir.

Si vous n'avez pas de nom sur la boîte aux lettres, ne vous étonnez pas de ne pas recevoir votre courrier. Les services de La Poste et de livraison n'ont pas forcément le temps de chercher si cette adresse est effectivement la vôtre. Pour mener à bien la distribution du courrier et des colis, il est beaucoup plus efficace pour votre facteur d'avoir une belle plaque de boîte aux lettres avec votre identité. Et d'ailleurs, si vous souhaitez protéger votre identité, votre nom de famille est suffisant. Votre boîte aux lettres doit également se situer en bordure de la voie ouverte à la circulation publique.

Cette accessibilité revêt un nombre d'avantages essentiels :

- c'est la condition pour que le facteur puisse distribuer le courrier aisément et en toute sécurité,
- elle facilite grandement le travail du facteur,
- elle évite les intrusions dans les propriétés privées,
- elle participe à la rapidité et à la sécurisation de la distribution des objets,
- elle limite le nombre des instances et des déplacements qui y sont liés,
- elle permet d'être en conformité avec la législation en vigueur. De plus, il faut penser à nettoyer sa boîte aux lettres de temps en temps.

VIE SCOLAIRE

l'ÉCOLE

L'année scolaire 2019-2020 aura été particulièrement marquante et inédite.

Avec la fermeture de l'école dès le 16 mars 2020, les enseignantes et les élèves ont su s'adapter à de nouvelles modalités de travail à distance.

Grâce au soutien des parents et grâce au dévouement des enseignantes, la continuité pédagogique a pu se faire via le portage des devoirs au domicile des enfants le dimanche soir par les enseignantes, via des vidéos, via des enregistrements audio...

Nous ne pouvons que féliciter nos enseignantes, Madame Pauline CIARDULLO, Madame Johanna GUIRAUD et Madame Claire PORCHER pour le travail réalisé, leur motivation sans faille, leur disponibilité durant ces 2 mois et demi et pour l'abnégation dont elles ont fait preuve envers nos enfants.

Après bien des péripéties, notre école a rouvert ses portes le 2 juin 2020 presque normalement pour une petite période avant la fin de l'année scolaire. Les enfants ont enfin retrouvé leurs camarades et repris une scolarité quasi normale.

Mais pour cela, les agents de l'école ont été mis à rude épreuve pour désencombrer les salles de classe, désinfecter l'ensemble des locaux, faire le marquage au sol... afin de respecter le protocole sanitaire qui nous était imposé. L'accueil se faisait par petits groupes tandis que les élèves restés à la maison continuaient de bénéficier des cours à distance par leurs enseignantes.

Le 22 juin, une autre étape a été franchie : la réouverture totale de l'école. Les locaux ont été à nouveau réaménagés pour les 2 dernières semaines pour accueillir la majorité des élèves. Durant cette période si particulière, les services de la commune n'ont eu de cesse de s'adapter, en toutes circonstances, à l'évolution incessante des demandes en terme de protocole sanitaire. Début juin, l'ouverture de notre école, a montré la capacité des services à trouver rapidement les adaptations locales aux différentes demandes ministérielles.

Et la rentrée scolaire 2020-2021...

La reprise s'est bien déroulée, les enfants ayant bien compris et intégré les gestes barrières. Le port du masque obligatoire dès le CP a également été très bien accepté par les enfants. Alors que beaucoup de facteurs laissaient craindre une rentrée difficile, nous avons vécu grâce à un comportement exemplaire de chacun et chacune, une rentrée finalement aussi sereine que la situation le permettait.

En amont même de la rentrée, l'ensemble des agents du service scolaire a été mobilisé durant tout l'été. Au programme, désinfection générale de l'ensemble des bâtiments scolaires, rangement, tri...

Du fait de l'allègement du protocole sanitaire, l'ensemble des effectifs a pu retrouver l'école, les enseignantes, les camarades. Si certains parents ont pu être déçus de ne pas pouvoir accompagner leurs enfants jusqu'aux classes, chacun a finalement convenu que cette solution était la plus adaptée au contexte.

Malgré l'allègement du protocole que nous venons d'évoquer, nos agents continuent d'aérer, nettoyer et désinfecter complètement l'école tous les jours. A chaque changement de groupe, les tables de la restauration sont nettoyées et désinfectées. De même, tous les agents de l'école respectent évidemment avec rigueur les gestes barrières et le port du masque.

Des agents supplémentaires ont dû être également recrutés pour respecter le protocole sanitaire en particulier pour éviter les brassages des groupes. Donc Madame Monica MAZA et Madame Aurélie TESSEYRE sont venues pour renforcer l'équipe déjà en place. Madame Cynthia BESSE a également intégré l'équipe pour remplacer Madame Christiane VIVEN, A.T.S.E.M., en arrêt maladie. Nous les remercions pour leur disponibilité et leur sérieux.



Un GRAND MERCI à Florence, Isabelle, Logane, Sophie pour leur implication et le professionnalisme dont elles font preuves pour accueillir tous les enfants dans les meilleures conditions possibles et en toute sécurité.

Au niveau des effectifs...

Le 1^{er} septembre 2020, ce sont 82 élèves qui ont fait leur rentrée :

- | | |
|-------------------|--------------------|
| - 2 élèves en TPS | - 9 élèves en CE1 |
| - 11 élèves en PS | - 11 élèves en CE2 |
| - 4 élèves en MS | - 9 élèves en CM1 |
| - 15 élèves en GS | - 11 élèves en CM2 |
| - 10 élèves en CP | |

L'équipe pédagogique de l'école :

- Madame Johanna GUIRAUD, notre Directrice de l'école, qui enseigne à la classe maternelle avec 32 élèves,
- Madame Pauline CIARDULLO qui enseigne aux CP-CE1-CE2 soit 23 élèves,
- Madame Elsa PEREZ qui enseigne aux CE2-CM1-CM2 soit 27 élèves,
- Madame Claire PORCHER rattachée à l'école comme brigade remplaçante.

UNION DES ASSOCIATIONS FENDEILLOISES

POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DU CHÂTEAU



Récemment créée, l'Union des Associations Fendeilloises (UAF) a pour but de coordonner des projets d'intérêt général qui peuvent intéresser les membres des différentes associations et plus largement tous les habitants de la commune.

Début 2020, le Conseil Départemental de l'Aude a lancé un appel à projets dans le cadre de son budget participatif doté de 1 million et demi d'Euros.

En concertation avec les présidents ou membres du bureau des associations et avec les élus de la commune, l'Union des Associations Fendeilloises a préparé une réponse à cet appel.

Intitulé «Pour la valorisation et la préservation d'un espace public partagé : aménagement du parc du château», le projet de Fendeille avait pour objectifs de repenser les aménagements anciens aujourd'hui détériorés et d'offrir à toutes les générations, des possibilités de trouver dans le parc des aménagements nouveaux correspondant à leurs attentes. Sécurisation des espaces de jeux pour enfants, parcours santé pour petits et grands, chemins de découverte de la faune et de la flore, pose de nichoirs et d'hôtels à insectes... figuraient parmi les réalisations envisagées dans le projet fendeillois.

Pour départager les 259 projets issus de tout le Département de l'Aude, un vote en ligne a été organisé. Chaque habitant du Département âgé de 16 ans au moins pouvait voter. Ce sont les projets qui ont obtenu le plus grand nombre de votes qui ont été retenus pour un financement.

Le projet de Fendeille a obtenu 150 votes, ce qui témoigne d'une réelle mobilisation. Il faut s'en réjouir. Cependant, ce résultat n'a pas été suffisant pour que notre projet soit retenu pour un financement.

Sur les 259 projets présentés, 31 ont été retenus pour un financement selon la répartition suivante :

- 13 projets d'envergure départementale,

- 9 projets relevant d'une commune de plus de 3000 habitants,
- 9 projets relevant d'une commune de moins de 3000 habitants.

Si on observe les scores des projets retenus pour les communes de moins de 3000 habitants (Fendeille fait partie de cette catégorie), ils vont de 562 pour le plus élevé à 325 pour le moins élevé.

Avec un total de 150 votes, le score de Fendeille ne pouvait pas suffire.

La localisation des 10 projets retenus pour un financement dans la catégorie des communes de moins de 3000 habitants est la suivante :

Lagrasse, Arzens, Espérazza, Termes, Alzonne, Montazel, Palaja, Alairac, Rieux Minervois.



On peut remarquer que dans cette liste ne figure aucune commune de notre canton «Bassin Chaurien» et aucune commune de notre Communauté des Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

On pouvait néanmoins penser, suite aux réunions organisées à Castelnaudary au moment du lancement du budget participatif, que le critère cantonal serait pris en compte.

Mais Fendeille n'a pas démérité ! Si on s'intéresse au canton «Bassin Chaurien», communes de moins de 3000 habitants, nous sommes bien classés : nous sommes en 2^{ème} position derrière Puginier, non retenu également.

Remercions sans réserve les 150 votants qui ont choisi de s'impliquer. Il faut certainement se dire que plusieurs non votants ne se sont pas exprimés comme ils l'auraient souhaité pour diverses raisons y compris techniques.

Tournons le regard vers l'avenir en souhaitant que d'autres appels à projets départementaux ou régionaux nous permettront de candidater et cette fois, d'obtenir les moyens nécessaires à la réalisation de l'indispensable aménagement du parc du château pour le plus grand bien de la population.

Marc Bru - Gérard Fabre - Marguerite Garda

COMITÉ DES FÊTES



Que dire de 2020 ?

Une année très particulièrement touchée par la crise sanitaire, l'ensemble du comité est sur les starting-blocks avec une lueur d'espoir pour l'année 2021.

En 2020, nous avons essayé de lancer une journée associative avec l'ensemble des associations fendeilloises et l'école mais malheureusement cela n'a pas pu aboutir.

Pour 2021, difficile de se projeter mais le comité va essayer d'être réactif suite à cette crise sanitaire, l'année 2020 ne pourra pas être rattrapée mais nous allons mettre tout en œuvre pour que 2021 soit une très belle année à Fendeille !

Le comité remercie l'ensemble des bénévoles qui chaque année se montre disponible pour que le village bouge et ainsi nous remercions la municipalité qui grâce à elle nous pouvons faire de l'animation dans le village.

Un remerciement aussi à Monsieur Guy JULIA pour nous avoir soutenu pendant sa longue période en tant que Maire du village !

Le comité est toujours à la recherche de jeunes comme de moins jeunes afin de pouvoir partager tous ensemble des journées conviviales et amusantes !

Le président Maxime MARSON et toute son équipe.

Contact :

Maxime MARSON : 06 63 52 24 35

I FENDEILLE ÉVASION



Dans le dernier bulletin municipal, nous mentionnons la fête pour les 20 ans du club de randonnée.

En cette rentrée 2020/2021, le club se porte toujours aussi bien et a entamé une 22^{ème} saison.

Seule nouveauté, mais d'importance, c'est le changement à la présidence, puisque Henri CUBERLI, président depuis 22 ans, était démissionnaire en raison de l'incompatibilité avec le poste de premier adjoint de la commune.

L'assemblée générale qui s'est tenue le 11 septembre, en présence de Madame le Maire, Danielle FABRE, a donc élu un nouveau bureau composé de Madame Dominique VILLEROUX Présidente, Monsieur Jacques-Louis RAYNAUD Vice-Président, Madame Françoise SIBRA trésorière, Madame Monique VIDAL trésorière adjointe et Madame Valérie MALLET secrétaire.

En clôture, Henri CUBERLI remerciait les adhérents, les bénévoles, les partenaires, la mairie de Fendeille, et son ancien maire Guy JULIA, qui l'ont accompagné pendant les 22 années.

Il convient de rappeler que tous les dimanches, le club organise une randonnée en alternant «après-midi» ou «journée».

D'environ 3 à 4 heures (10 à 12 km) l'après-midi, ces randonnées peuvent convenir à tout le monde. Cela permet de découvrir les paysages de l'Aude et la région.

Dans la journée, c'est 5 à 7 heures (15 à 20 km) de marche, ou la montée de quelques sommets pyrénéens, qui sont effectuées.

Pour la saison 2019-2020, forcément tronquée par le confinement, le club qui compte 40 adhérents, a organisé 35 randonnées dominicales dont 11 journées, 23 demi-journées et 1 randonnée de nuit, soit 430 km de marche.

Les autres activités du club ont été malheureusement annulées, mais seront reportées en 2021, soirée théâtre, week-end annuel à Navacelles et Millau, exposition de peinture...

Mi-mai, le club a repris ces activités dans le respect des consignes sanitaires, déplacement à 2 ou 3 par voiture, avec le masque et randonnée par groupe de 10 maximum.

Dans le cadre de la découverte, le club accepte des non licenciés, le meilleur accueil leur sera réservé. Le programme des randonnées du trimestre est fourni sur simple demande et est disponible en mairie.

Pour en savoir plus...

Les personnes intéressées peuvent contacter :

La présidente : Dominique VILLEROUX : 06 66 74 57 18

Les responsables Fendeillois : Françoise SIBRA : 06 14 74 61 85 et Louis OURLIAC : 06 03 18 79 42



I LES PETITS POINTS DE FENDEILLE

L'association regroupe 19 personnes qui se retrouvent tous les lundis après-midi au «chalet» pour effectuer des travaux loisirs créatifs ; la couture, le tricot, le crochet et la broderie ne sont toutefois pas négligés.

Outre les travaux de couture, le club a organisé 2 ateliers «composition florale» à l'occasion de Pâques et Noël. Un atelier de poterie a été mis en place pendant 3 séances. Les œuvres réalisées ont été «cuites» à la poterie NOT, que les dames du club remercient sincèrement. De nouvelles activités ont été initiées, comme le «kirigami» ou le crochet en «strapilo».

Le 24 novembre 2019, les adhérentes du club, assistées de quelques époux, ont organisé le 2^{ème} Marché de Noël, pour lequel 21 exposants ont été réunis, dont 3 de Fendeille. Ce fût un beau succès !

Malheureusement la 3^{ème} édition de 2020, a dû être annulée, comme toutes les animations du village.

Début décembre 2019, le club s'est chargé de la décoration

du village en habillant les branches de sapins placées auparavant par les messieurs de l'association «Fendeille Loisirs». Impactées par le confinement, les dames de l'association ne sont pas restées inactives, elles se sont mobilisées pour la bonne cause. Les couturières se sont mises à confectionner des masques et des blouses ; équipements distribués à divers services hospitaliers ou EHPAD et pour les habitants de Fendeille.

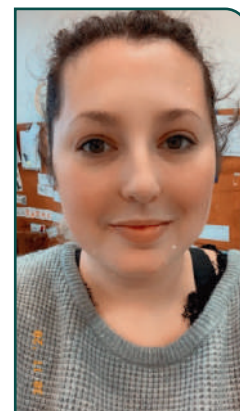
Autre activité solidaire, les tricoteuses poursuivent la fabrication de couvertures, bonnets et autres équipements pour les prématurés de l'Hôpital Purpan de Toulouse. Ainsi, cette année plus d'une centaine de couvertures, vêtements, chaussons, etc. ont été apportés au service de l'hôpital. Notre association, c'est d'abord l'occasion de se retrouver pour échanger nos idées et aussi pour passer un bon moment !

Si vous souhaitez nous rejoindre :

Contacts :

Tél. : 06 18 69 30 60

Tél. : 06 19 01 53 50



Portrait de Logane GOURC une Directrice en devenir

Depuis le 2 novembre 2020, Madame Logane GOURC a pris la Direction de notre ACM (Accueil Collectif de Mineurs) au sein de notre école. Cette fonction était précédemment occupée par Madame Johanna GUIRAUD, notre Directrice de l'Ecole et nous la remercions pour cette transition qu'elle a bien voulu assurer.

Madame Logane GOURC est donc actuellement stagiaire puisqu'elle est train de se former aux fonctions de directeur en préparant son BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur). Elle a fait la 1^{ère} étape de la formation, la formation générale, de 9 jours puis elle a commencé son premier stage pratique dans une structure Carcassonnaise.

Un petit rappel du parcours de Logane...

Après avoir obtenu son CAP Petite Enfance en 2017 et effectué plusieurs stages dans des crèches et des écoles, Logane intègre l'école de Fendeille le 3 septembre 2018 en tant qu'assistante auprès d'enfants. Très vite impliquée dans son travail et à l'aise avec les enfants, avec son autorité naturelle, elle a su rapidement se faire une place au sein de l'équipe d'animation. Son énergie et sa motivation l'ont conduite à passer le BAFA qu'elle a obtenu et de se voir proposer la place de Directrice de l'ACM par les élus.

Aujourd'hui, Madame Logane GOURC organise et coordonne la mise en place des animations pendant les Temps d'A.L.A.E. (Accueil de Loisirs Associé à l'École), planifie les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), organise les services de la cantine et élabore le projet pédagogique. C'est en quelque sorte le chef d'orchestre de l'équipe d'animation ! Son rôle est d'accueillir les enfants en dehors des temps scolaires sur un accueil périscolaire de qualité qui permet une continuité éducative.

Nous souhaitons bonne chance à Logane pour l'obtention de son diplôme et nous la remercions pour la qualité de son travail, sa disponibilité, son sérieux et son investissement au sein de notre école.

Sortie ski de fond avec nuitée les 25 et 26 février 2020



Les élèves de CE2, CM1 et CM2 de la classe de Madame Johanna GUIRAUD sont partis 2 jours au Col du Chioula en Ariège dans le cadre du programme départemental de plein air qui permet d'initier les élèves à des sports de pleine nature tout en bénéficiant d'un encadrement professionnel.

Cette sortie a été financée par le Conseil Départemental : location du matériel de ski, le forfait et la présence de moniteurs sur les 2 journées. Quant au transport, le logement et la restauration sur place, ils ont été financés par la coopérative scolaire.

Malheureusement le manque de neige n'a pas permis aux enfants de pratiquer le ski de fond mais ils ont pu découvrir, autrement, les magnifiques paysages qu'offrent la montagne. Ils ont ainsi effectué une randonnée et fait une course d'orientation. Le plaisir était surtout d'être ensemble et de passer des bons moments surtout le soir dans les chambres pour chahuter !

Participation de l'école à l'opération « Nettoyons la Nature »



L'opération «Nettoyons la nature» a été créée en 1997. Elle consiste à proposer, chaque année, à des volontaires de tous âges d'agir concrètement en faveur de l'environnement, en nettoyant des sites urbains ou naturels souillés par des déchets résultant des activités et des comportements humains irresponsables.

C'est ainsi que le vendredi 9 octobre après-midi, les enfants de l'école sont partis à «l'assaut» des déchets aux abords de l'école et dans le parc.

Les centres E-Leclerc avaient fourni les kits de nettoyage : une paire de gants, un sac poubelle, une chasuble et un guide sur les déchets et cette année, en raison de la crise sanitaire, un masque «grand public».

Malheureusement force est de constater que beaucoup trop de déchets ont été ramassés par nos enfants.

Le but de cette action est d'inciter les enfants et les adultes à être plus respectueux de la nature et éviter tous ces dépôts qui polluent notre environnement et qui pourraient être évités puisque dans notre commune sont implantés plusieurs points d'apports volontaires et que des poubelles sont installées à plusieurs endroits dans le parc.

Un grand merci à tous les enfants d'avoir participé à cette opération et aux enseignantes pour cette très belle initiative !



Des noms pour les salles de classes de l'école et pour la salle des associations au foyer socio-culturel



Madame Isabelle POUYTES, animatrice à l'école a réalisé de magnifiques tableaux qui ont été apposés à l'entrée de chaque classe. Cette initiative est venue d'un constat que les salles étaient nommées sur les portes clés du nom de l'enseignante qui l'occupait. Avec l'arrivée de nouveaux élus, de nouvelles enseignantes et de l'inversion de classes par les enseignantes, il devenait compliqué pour tout le monde de s'y retrouver.

C'est ainsi que des noms de salle ont été attribués en respectant le souhait des enseignantes et des agents :

- «P'tits loups» : pour la classe maternelle de Madame Johanna GUIRAUD
- «Océan» : pour la classe des CP-CE1-CE2 de Madame Pauline CIARDULLO
- «Étoiles» : pour la classe des CE2-CM1-CM2 de Madame Elsa PEREZ
- «Amazonie» : pour la salle informatique
- «Floral» : pour la salle des TAP
- «Salle des Associations» : tableau qui a été installé au foyer socio culturel

La Municipalité remercie très sincèrement Isabelle pour son talent et le temps passé sur ces réalisations artistiques uniques !



Dispositif « Petit déjeuner »

Un bon petit-déjeuner pour bien commencer la journée ! C'est ce dont bénéficient tous les enfants de l'école une fois par semaine avec leur enseignante.

En effet, l'école a décidé d'adhérer au dispositif «petit déjeuner» mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale.

L'objectif n'est pas de se substituer au rôle des familles mais de sensibiliser les parents à l'importance de fournir un petit-déjeuner équilibré à leurs enfants. Ce dispositif permet également de réduire les inégalités en ce qui concerne le premier repas de la journée, indispensable pour une concentration et une disponibilité aux apprentissages.

Le petit déjeuner est servi par les enseignantes directement dans les salles de classes, à l'arrivée des enfants à 8h50.

Elles proposent un petit-déjeuner équilibré avec un produit laitier, un produit céréalier, un fruit frais et un verre d'eau.

L'aide accordée à l'école par l'Éducation Nationale est de 1 €uro par petit déjeuner.



Cantine scolaire

Le précédent contrat pour la cantine scolaire signé en 2015 a été résilié en septembre 2020.

Une consultation a été lancée en juillet 2020 et une commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 août 2020 pour examiner l'affaire : préparation et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire. Une lettre de consultation avait été adressée à plusieurs prestataires accompagnée d'un cahier des charges. 3 entreprises ont souhaité répondre à cette consultation.

Les critères de jugement des offres étaient la qualité des menus, le prix et la qualité du service.

Après analyse et notation par la commission d'appel d'offres, le travail a été ensuite présenté à la commission scolaire puis au conseil municipal. L'offre retenue a été Occitanie Restauration et cela à partir du 01/09/2020.

VIE ASSOCIATIVE

FENDEILLE LOISIRS

Fendeille Loisirs est comme toutes les autres associations en attente d'une décision gouvernementale pour savoir si les fêtes de l'année 2021 vont pouvoir se dérouler.

Pour l'année 2020, le fonctionnement de l'association s'est fait au ralenti, nous avons quand même commencé le nouveau char, qui est au tiers de sa construction. Nous avons été contraint d'annuler le voyage de fin d'année qui aurait dû nous conduire autour de Nîmes. Nous aurions voulu organiser un petit repas pour remercier les acteurs bénévoles et dynamiques du joyeux groupe mais là aussi la pandémie a fait avorter toutes actions festives.

Pour cette année nous attendons une réponse du comité de la fête du cassoulet qui devrait se dérouler la semaine après le 15 août, cela sous toutes réserves !!!

Christian COMBES et son STAFF se sont réunis courant décembre pour décider si la fête pourra se faire ! ou pas... En espérant que la décision soit positive, nous pourrions nous retrouver courant avril pour continuer et finir notre œuvre, dans la joie et la bonne ambiance qui règne dans le groupe.

En attendant des jours meilleurs, le bureau de Fendeille loisirs vous souhaite une bonne année 2021, venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Nos contacts :

Gérard Fabre : 06.20.56.14.54
Véronique Lamarque : 06.32.69.92.85
Marie Claude Douche : 06.09.49.53.68



SHOW GIRL'S



Voici l'équipe des SHOW GIRL'S de Fendeille !!!

Ouvert depuis septembre 2019, ce club de majorettes et pompom girls fête ses 1 an ! Il regroupe une quinzaine de majorettes réparties en 3 catégories : petites, moyennes et grandes. La pratique du bâton et pompoms y est enseignée ainsi que

celle des bâtons de feu pour les plus expérimentées dans le but de se représenter lors de fêtes de village, festivals ou concours.

Leurs entraînements se déroulent les jeudis soirs :

17h30-18h30 petites
18h30-20h moyennes
18h30-20h30 grandes

Le club comporte 3 coachs grandes et moyennes :

Logane et Manon Gourc et Margaux Landat
1 coach petites : Celia Rahmouni

Les membres du bureau :

Présidente et trésorière Manon Gourc, secrétaire Sandrine Rahmouni et chargée de la maintenance Cathy Gourc.

N'hésitez pas à les contacter pour toutes informations !

Contact : 06 74 55 94 87
Facebook : show girls

LA CHAURIENNE GYMNASTIQUE

Vous souhaitez vous vider l'esprit ?
Vous souhaitez vous entretenir physiquement ?
Vous souhaitez passer un moment de convivialité et d'échanges ?
Alors venez pratiquer un sport complet qui fait du bien à proximité de chez vous dans une belle salle tout récemment rénovée où la séance coûte moins de 5 €uros. Venez nous rejoindre tous les mardis soir de 20h00 à 21h00 de septembre à juin (sauf vacances de Noël) à la salle des fêtes de Fendeille.

Tarif Gym Adultes Village :
180 €uros la saison, 1 cours par semaine.

Renseignement :

Madame Myriam LAZHAR
Tél. : 06 13 12 71 87



● **53/2020 : Refus du transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois**

Le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence en matière de carte communale à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au 1^{er} janvier 2021.

I SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 2020

● **54/2020 : Travaux en régie**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble des travaux réalisés en régie pour un montant total de 4 116,66 €uros (Travaux de plantation).

● **55/2020 : Décision modificative n° 2 au budget communal relative aux travaux en régie**

● **56/2020 : Décision modificative n° 3 pour virements de crédits au chapitre 012 «Charges de personnel»**

● **57/2020 : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif – M14**

Le Conseil Municipal a autorisé Madame Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2020 jusqu'à l'adoption du budget 2021.

● **58/2020 : Modification des tarifs de la restauration scolaire**

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas adulte à 3,50 €uros à compter du 1^{er} janvier 2021.

● **59/2020 : Dotation de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) exceptionnelle 2020 / Plan de relance**

L'Etat, par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, envisage de soutenir notre projet intitulé «Rénovation énergétique de la salle des fêtes».

Le Conseil Municipal a donc approuvé le plan de financement ci-dessous :

EMPLOIS	Montant en €uros (H.T.)	RESSOURCES	Montant en €uros (H.T.)
Travaux :			
- Gros œuvre	69 116,74	Subventions d'investissement :	
- Electricité chauffage	43 676,40	- Etat (DSIL - Plan de relance)	91 496,00
- Menuiserie	16 482,00	- Région	
- Parking accessibilité	7 739,00		22 708,00
Etudes :		Financement externe	
- Architecte	5 741,25		-
		Autofinancement	28 551,39
TOTAL	142 755,39	TOTAL	142 755,39

● **60/2020 : Attribution d'une subvention à l'association «Castelnaudary Lauragais Espoir» - Exercice 2020**

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 300 €uros à l'Association «Castelnaudary Lauragais Espoir».

● **61/2020 : Modification du tableau officiel du Conseil Municipal**

Suite à la démission de Madame Cécile LAGARDE, à compter du 1^{er} janvier 2021, en tant que Conseillère Municipale,

Madame le Maire présente le tableau officiel modifié du Conseil Municipal en vertu du Code Electoral, article L. 270 :

Fonction	Nom et Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat
Maire	FABRE Danielle	28/01/1954	23/05/2020	13
Premier Adjoint	CUBERLI Henri	31/01/1953	23/05/2020	13
Deuxième Adjointe	VAREILLE Marie-Jeanne	31/12/1961	23/05/2020	13
Conseiller Municipal	ALBERT Thierry	21/11/1965	15/03/2020	161
Conseillère Municipale	CROENNE Christelle	24/10/1973	15/03/2020	158
Conseiller Municipal	CESSERES Christian	14/05/1954	15/03/2020	157
Conseillère Municipale	VAUTRIN Anne-Claire	17/12/1981	15/03/2020	157
Conseiller Municipal	FISCHER Vincent	16/07/1969	15/03/2020	156
Conseillère Municipale	BURCHI Jocelyne	27/05/1952	15/03/2020	155
Conseiller Municipal	ZENGARLI Bruno	21/06/1959	15/03/2020	155
Conseiller Municipal	GAMBIER Yves	26/08/1961	15/03/2020	154
Conseiller Municipal	CARON Billy	03/08/1987	15/03/2020	152
Conseillère Municipale	ORTEGA Isabelle	31/08/1983	15/03/2020	151
Conseillère Municipale	MARTINEZ Audrey	19/05/1980	15/03/2020	150

● **62/2020 : Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Mise à jour de la liste des membres**

Suite à la démission de Madame Cécile LAGARDE à compter du 1^{er} janvier 2021, il convient de mettre à jour la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres conformément à l'article 22-III du Code des Marchés Publics.

La liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres est donc composée comme suit :

En tant que membres titulaires :

- Monsieur Yves GAMBIER
- Monsieur Thierry ALBERT
- Madame Audrey MARTINEZ

En tant que membres suppléants :

- Monsieur Henri CUBERLI
- Madame Isabelle ORTEGA

● **63/2020 : Election d'un nouveau représentant de la Commune au Syndicat Lauragais Audois**

Considérant la démission de Madame Cécile LAGARDE du Conseil Municipal à partir du 1^{er} janvier 2021, déléguée titulaire au comité syndical du Syndicat Lauragais Audois.

Le Conseil Municipal prend acte du vote désignant Madame Christelle CROENNE nouvelle déléguée titulaire au comité syndical du Syndicat Lauragais Audois.

● **64/2020 : Instruction des autorisations d'urbanisme : convention de prestation de service relative aux procédures d'instruction des autorisations d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation du sol avec le bureau d'études URBADOC**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec le bureau d'études URBADOC, 9 avenue Bourges Maunoury à Toulouse 31200 pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanismes de la Commune.

● **65/2020 : Accord de principe – Adhésion au groupement des usages du numérique proposé par le SYADEN**

Projet «Fonds de bibliothèque»

L'école a été retenue pour le projet de renouvellement «Fonds de Bibliothèque». A ce titre, elle a bénéficié d'une subvention de 1 500 €uros.

La subvention allouée permettra un renouvellement et une augmentation du volume du fonds de notre école.

Le renouvellement est d'autant plus important car les livres vieillissent très vite, notamment les documentaires. Il est donc important de maintenir un choix et une qualité nécessaires dans les ouvrages qui sont mis à disposition des élèves.

Appel à projets Écoles Numériques Innovantes et Ruralité phase 2 (E.N.I.R.)

L'appel à projets Écoles Numériques Innovantes et Ruralité phase 2 (E.N.I.R.) déposé le 4 octobre 2018 a été retenu par le Ministère de l'Éducation. Ce dispositif a permis l'acquisition d'équipements et de services numériques selon le projet pédagogique de l'école comprenant :

- 1 classe mobile contenant 12 ordinateurs et une valise pour les recharger,
- 2 vidéoprojecteurs interactif,
- 2 caméras.

Le coût de cet investissement s'élève à 10 019,86 €uros installations comprises par des entreprises spécialisées. Une subvention de l'Etat a été accordée de 4 700 €uros.

Appel à projets Écoles Numériques Innovantes et Ruralité phase 3 (E.N.I.R.)

Un dossier de candidature a été déposé par la Municipalité le 3 septembre 2020 auprès du Ministère de l'Éducation

Nationale et de la Jeunesse dans le cadre du programme d'investissements d'avenir pour permettre à l'école de s'équiper en numérique.

Une aide de 50% du projet présenté, plafonné à 7 000 €uros, peut être accordée.

Le projet présenté porte principalement sur l'acquisition de :

- Visionneuse,
- 3 appareils photos,
- 12 lecteurs MP3,
- 12 casques audios,
- 3 enceintes Bluetooth,
- 6 tablettes numériques,
- ... etc.

Nous sommes actuellement en attente d'une notification concernant notre demande de subvention.

Remise de calculatrices aux futurs collégiens

Les élèves de CM2 de l'école de Fendeille, entourés de leurs familles, étaient rassemblées dans le parc du château pour la remise officielle de calculatrices pour leur entrée en sixième. La municipalité a tenu à saluer l'équipe enseignante et à encourager nos jeunes pour ce nouveau départ dans leur scolarité.



Noël à l'école...

Durant les 3 dernières semaines avant les Vacances de Noël, nous avons décidé de faire un projet décoratif école / ALAE, c'est donc pour cela que les enfants ont décoré portes et vitres de la classe maternelle.

Les enfants ont pris goût à ce projet, y ont mis beaucoup de volonté, d'idée, d'envie pour que leurs lieux d'accueil soient intégralement décorés de sapin, bonhomme de neige, lutins...

Une superbe idée qui permet de lier l'école avec le périscolaire, donc un grand merci à Johanna pour cette idée formidable !

À refaire très vite !

Article rédigé par Madame Logane GOURC, Directrice A.C.M.

Le traditionnel spectacle de Noël des enfants ne pouvant avoir lieu vu les contraintes sanitaires, les enseignantes ne se sont pas découragées pour autant et ont fait preuve d'imagination ! En effet, les enfants ont fait des danses, des chants de Noël devant les caméras de leurs enseignantes respectives dans la salle «Floral» spécialement décorée par les enfants. Le montage vidéo réalisé, les parents ont reçu un lien par message électronique pour admirer leurs bambins dans leur plus bel appareil de Noël.

Le vendredi des vacances, le Père-Noël est passé par l'école mais sans se montrer pour éviter les contacts avec les enfants et a déposé devant chaque classe des cadeaux pour chacun des enfants de l'école.

Les enfants ont reçu de très beaux livres soigneusement choisis par les enseignantes.



VIE COMMUNALE

DES COLIS POUR NOS AINÉS



Cette année, les colis étaient réservés aux personnes de plus de 70 ans.

Les élus ont souhaité relever l'âge limite qui était jusqu'alors de 65 ans.

Les élus sont donc allés à la rencontre des personnes de plus de 70 ans pour leur

apporter quelques douceurs avant les fêtes de fin d'année. Le colis était composé de produits locaux : foie gras, terrine, chapon, crème de marron, pain d'épice, confit d'oignons. Ce colis était également accompagné d'un calendrier de la Commune, d'un calendrier de poche et d'un petit carnet.

Un colis particulièrement attendu cette année car les seniors subissent le confinement, ils ont donc apprécié cet échange physique et de pouvoir discuter un petit moment tout en respectant les gestes barrières.

LE CENTRE DE LOISIRS «LES LOUSTICS»

Le centre de Loisirs «Les Loustics», géré par le Syndicat Lauragais Audois, ouvre ses portes :

- Le mercredi après-midi de 12h à 18h30,
- Pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30 (sauf Noël et les 3 premières semaines d'août).

L'équipe d'animation dirigée par Madame Jocelyne BASTOUIL accueille les enfants de 3 à 11 ans.

Contacts : Jocelyne BASTOUIL : jocelyne.bastouil@cccla.fr ou 07 76 01 21 77



INSTALLATION DE CABANES POUR LES CHATS



L'association «Les chats Paix Belle» de Castelnaudary a installé sur notre Commune des cabanes à chats. Un abri pour les chats sauvages, qui permet de lutter contre la prolifération féline et les violences animales.

Ces maisons sont spécialement et exclusivement conçues pour les chats, avec des fentes à leur hauteur. Les bénévoles de l'association peuvent maintenant nourrir les matous en toute tranquillité, mais également les capturer afin de les stériliser.

Ces maisons ont été installées à partir d'une initiative solidaire et collective. En effet, la Commune sollicite l'intervention d'un prestataire extérieur pour la dératisation à certains endroits du village et en particulier aux abords de la salle des fêtes. Mais son intervention était sans effet dans cette partie du village puisque des quantités importantes de croquettes étaient disséminées un peu partout et donc attiraient les rats. La Municipalité a donc pris contact avec l'association pour demander le déplacement des lieux de nourrissage pour respecter les règles de salubrité publique. Les élus ont donc permis l'installation de ces cabanes à chats sur un terrain communal afin de retrouver des conditions d'hygiène plus acceptables sur cet espace public et permettre de sédentariser, stabiliser les chats errants.

18 | BULLETIN MUNICIPAL N°22 | JANVIER 2021

IDENTIFICATIONS DES CHIENS ET CHATS

L'identification des chiens et des chats est obligatoire préalablement à leur cession, à titre gratuit ou onéreux. L'identification est à la charge du cédant. Que l'animal soit acquis auprès d'un éleveur, d'une animalerie ou encore d'un particulier.

En dehors de toute cession, l'identification est également obligatoire pour les chiens nés après le 6 janvier 1999 âgés de plus de 4 mois et pour les chats de plus de 7 mois nés après le 1^{er} janvier 2012.



- Prix du repas maternelle et primaire : 2,55 H.T. soit 2,69 T.T.C.
- Prix du repas adulte 2,78 H.T. soit 2,93 T.T.C.

37/2020 : Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Le conseil Municipal décide de créer un emploi non permanent dans le grade d'Adjoint Territorial d'Animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois soit du 3 septembre 2020 au 2 septembre 2021 inclus.

38/2020 : Modification du tableau des effectifs

Cadres Agents titulaires	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire
Secteur technique				
Adjoint Technique	C	2	1	35 H 24 H
Secteur Médico-Social				
Agent Territorial Spécialisé principal de deuxième classe des Ecoles Maternelles	C	1	1	31 H
Secteur animation				
Adjoint territorial d'animation	C	1	1	27 H
Cadres Agents non titulaires				
Secteur administratif				
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	17 H
Attaché Territorial	A	1	1	35 H
Secteur animation				
Adjoint territorial d'animation	C	2	1	17 H 27 H

39/2020 : Adhésion au C.A.U.E. 11

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au CAUE 11 pour l'année 2020.

40/2020 : Fixation du montant de la redevance d'Occupation du Domaine Public Routier par les opérateurs de communications électroniques

De fixer le montant annuel de la redevance d'occupation du domaine public routier pour 2020, par les opérateurs de communications électroniques en tenant compte de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), comme suit :

	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	41,66	55,54	27,77	27,77

41/2020 : Signature d'une convention de gestion de service pour les compétences «Eau et Assainissement» avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de gestion à intervenir avec la Communauté de Communes ainsi que les avenants associés pour l'exercice des compétences : eau et assainissement.

42/2020 : Instruction des autorisations d'urbanisme : convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des autorisations d'occupation du sol avec les communes

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des autorisations d'occupation du sol ainsi que tous documents s'y rapportant.

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2020

43/2020 : Demande de subvention auprès du SYADEN pour des travaux d'éclairage public

Le Conseil Municipal sollicite une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense pour les sites suivants :

- Rénovation de l'éclairage public de «l'Avenue du Parc» et des abords du foyer socio-culturel,
- Suppression et mise en place de nouveaux luminaires à la salle des fêtes,
- Extension du réseau d'éclairage public dans la cour de l'école.

44/2020 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réfection du «Chemin de la Rivière», du «Chemin de la Terradelle» et du «Chemin d'En Toustou»

Le Conseil Municipal sollicite la Présidente du Conseil Départemental de l'Aude pour l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ces travaux qui s'élèvent à 50 659,44 euros T.T.C.

45/2020 : Soutien au Liban – Versement d'une subvention à l'Association Aude Solidarité

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 300 euros à l'Association Aude Solidarité pour venir en aide au peuple libanais sinistré.

46/2020 : Soutien aux sinistrés des Alpes-Maritimes – Versement d'une subvention à l'Association Aude Solidarité

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 600 euros à l'Association Aude Solidarité pour venir en aide aux sinistrés des Alpes-Maritimes.

47/2020 : Autorisation de signature d'une convention d'entretien des installations d'éclairage public

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention ainsi que le bordereau de prix confiant à l'entreprise S.A.S. ROBERT, la maintenance corrective du réseau d'éclairage public.

48/2020 : Autorisation de signature d'un contrat d'entretien d'installation électrique

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat d'entretien des installations électriques de tous les bâtiments communaux avec l'entreprise IMCNE Chartier.

49/2020 : Décision modificative N° 1 pour virements de crédits sur l'opération N° 102 «Création d'un bâtiment de stockage» et sur l'opération N° 103 «Création d'un sas et habillage de la façade de la salle des fêtes»

50/2020 : Adhésion au Contrat Groupe d'Assurance Statutaire du C.D.G. de l'Aude

51/2020 : Mise en place d'une part supplémentaire «IFSE régie» dans le cadre du RIFSEEP

52/2020 : Adhésion au groupement de commandes pour les travaux d'entretien de voirie, de mise en sécurité et d'amélioration structurante de la voirie

Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer au groupement de commandes pour les travaux d'entretien de voirie, de mise en sécurité et amélioration structurante de la voirie proposé par la Communauté de Communes.

BULLETIN MUNICIPAL N°22 | JANVIER 2021 | 23

● **24/2020 : Portant création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19**

Le Conseil Municipal décide d'instaurer une prime exceptionnelle dans la limite des textes applicables visés ci-dessus, aux fonctionnaires aux agents contractuels (à temps complet, non complet ou partiel) et aux personnels contractuels de droit privé qui ont participé au Plan de Continuité d'Activité (P.C.A.) durant la période de confinement, selon les modalités ci-après :
- 500 €uros maximum par agent au prorata du temps de présence de l'agent

● **25/2020 : Modification de la régie «Cantine – A.L.A.É.»**

Afin de moderniser les moyens de paiements de l'ensemble des prestations municipales et notamment de permettre aux familles le paiement de ces prestations via Internet, le Conseil Municipal décide de modifier la régie «Cantine – A.L.A.É.» afin d'intégrer ce nouveau mode de paiement. Le paiement par Internet se fera en liaison avec le protocole TIPI (Titres Payables par Internet) de la Direction Générale des Finances Publiques.

● **26/2020 : Ouverture d'un compte de Dépôts de Fonds au Trésor (D.F.T.)**

Afin de faciliter les opérations de versement des produits de l'exploitation de la régie «Cantine – A.L.A.É.», notamment les opérations de paiement par carte bancaire, le Conseil Municipal décide l'ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor (D.F.T.).

● **27/2020 : Modification statutaire N° 7 des statuts du Syndicat Lauragais Audois**

Le Conseil Municipal a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat Lauragais Audois.

● **28/2020 : Election des représentants de la Commune au Syndicat Lauragais Audois**

Le Conseil Municipal prend acte du résultat du vote désignant Madame Cécile LAGARDE, déléguée titulaire et Monsieur Bruno ZENGARLI délégué suppléant au comité syndical du Syndicat Lauragais Audois.

● **29/2020 : Désignation d'un Conseiller Municipal à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Christian CESSÉS, Conseiller Municipal, en tant que représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

● **30/2020 : Adhésion de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au Syndicat Mixte A.G.E.D.I. pour l'acquisition d'un logiciel de facturation pour les régies eau et assainissement**

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au Syndicat Mixte Syndicat Mixte A.G.E.D.I. pour l'acquisition d'un logiciel de facturation pour les régies Eau et Assainissement.

● **31/2020 : Désignation des représentants à l'Assemblée Générale de l'A.T.D. 11 (Agence Technique Départementale)**

Le Conseil Municipal désigne Madame Danielle FABRE pour représenter la commune de FENDEILLE et Madame Marie-Jeanne VAREILLE en l'absence de Madame le Maire.

● **32/2020 : Désignation des délégués au Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique (SYADEN)**

Le Conseil Municipal désigne :

- Monsieur Henri CUBERLI comme délégué titulaire,
- Madame Isabelle ORTEGA comme déléguée suppléante.

● **33/2020 : Désignation et composition de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)**

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Régional/Départemental des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune soit au maximum avant le 23 juillet 2020. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (soit 24 personnes), proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu de dresser une liste de 24 noms (12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants).

● **34/2020 : Retrait de la délibération N° 12/2020 en date du 23 mai 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal décide de procéder au retrait de la délibération n° 2020/012 du 23 mai 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal afin que des limites soient spécifiées de façon précise.

● **35/2020 : Délégation du Conseil Municipal au Maire**

Le Conseil Municipal décide qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Madame le Maire les délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

- Proclamation de l'élection des délégués :

- Monsieur Henri CUBERLI
- Madame Danielle FABRE
- Madame Audrey MARTINEZ

- Proclamation de l'élection des suppléants :

- Madame Marie-Jeanne VAREILLE
- Monsieur Thierry ALBERT
- Monsieur Vincent FISCHER

SEANCE DU 17 AOÛT 2020

● **36/2020 : Choix du prestataire pour la restauration scolaire**

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat avec OCCITANIE RESTAURATION pour la fourniture de repas en liaison froide à la cantine scolaire sur la base des tarifs suivants :

UN 14 JUILLET EN COMITÉ RESTREINT

La fête nationale du 14 juillet s'est déroulée sous un format inédit en raison de la pandémie de coronavirus.

Madame le Maire avait uniquement convié ses élus pour déposer une gerbe au Monument aux Morts.

Une cérémonie courte et émouvante qui après le dépôt de gerbe par Madame le Maire s'est poursuivie par une minute de silence en hommage aux Morts pour la France.



HOMMAGE AUX SOLDATS DE LA GRANDE GUERRE



Bien que chamboulée par la pandémie, la cérémonie du mercredi 11 novembre, destinée à commémorer la signature de l'Armistice de 1918 et à rendre hommage aux soldats de la Grande Guerre, a bien eu lieu en présence d'un nombre d'élus très restreint conformément aux mesures sanitaires.

Le dépôt de gerbe de fleurs sur le monument aux morts s'est déroulé avec l'interprétation de la Marseillaise au violon par Madame Nika ABIDOV.

BIENVENUE AUX NOUVEAU-NÉS

Félicitations aux parents !

C'est avec émotion, que la municipalité a remis une «box» bébé et un bouquet de fleurs aux heureux parents des nouveau-nés de l'année : Adrien, né le 25 avril 2020, Cyrielle, née le 21 mai 2020, Mélina, née le 26 mai 2020, Maël né le 1^{er} août 2020 et Mila née le 8 août 2020.

Modèle d'une box bébé composé : un petit pochon, une guirlande de fanions et un bavoir.



UNE DÉCORATION DE FÊTE POUR FENDEILLE



Noël et la fin de l'année sont des moments très importants où les valeurs de solidarité et de partage sont mises en avant !

Cette année, la nouvelle équipe municipale a souhaité innover les décorations de Noël qui habillent notre village avec des sapins, des décors candélabres, des étoiles et des guirlandes scintillantes.

Nous souhaitons vivement remercier les volontaires, les représentants des associations fendeilloises et les élus qui se sont mobilisés pour disposer dans notre village, pour la joie de tous, nos plus belles décorations pour les fêtes.



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

I SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020

● 01/2020 : Adoption Compte de Gestion – Exercice 2019 – M14

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte de Gestion de la Commune du Trésorier Municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

● 02/2020 : Approbation du Compte Administratif – Exercice 2019 – M14

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif de la Commune tel que présenté ci-dessous :

	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser	Résultat de clôture exercice 2019
INVESTISSEMENT	- 238 609,82	-	182 938,99	- 118 458,27	-174 129,10
FONCTIONNEMENT	459 303,57	- 229 627,05	49 211,52	-	278 888,04
TOTAL	220 693,75	- 229 627,05	232 150,51	- 118 458,27	104 758,94

● 03/2020 : Affectation du résultat – Exercice 2019 – M14

Conformément à l'instruction de la M14, le Conseil Municipal a été invité à affecter l'excédent de fonctionnement soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section. L'Assemblée délibérante a décidé d'affecter les résultats de fonctionnement qui s'élève à 278 888,04 €uros comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 174 129,10 €uros,
- Excédent de résultat de résultat de fonctionnement reporté : 104 758,94 €uros.

● 04/2020 : Elaboration de la carte communale délibération validant le projet de carte communale

Considérant que le projet de carte communale correspond aux objectifs que s'est fixés la Commune en ce qui concerne l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire communal.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable :

- Au projet de la carte communale,
- Pour que le projet de carte communale soit soumis pour avis à la chambre d'agriculture et à la DREAL Occitanie,
- Pour que le projet de carte communale soit transmis aux Personnes Publiques associées,
- Pour que le projet de carte communale soit transmis à enquête publique.

● 05/2020 : Approbation du rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée. Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de

compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources.

La Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le mardi 10 décembre 2019 à 17 heures pour valider les évaluations des charges transférées suivantes :

- Z.A.E. «En Tourre» à CASTELNAUDARY et «Cardona» à SALLES-SUR-L'HERS,
- Chantier insertion ville de CASTELNAUDARY,
- Logiciel bibliothèque à VERDUN-LAURAGAIS.

Le Conseil Municipal a approuvé le rapport issu de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

● 06/2020 : Adhésion au groupement de commandes pour les travaux d'entretien de voirie, de mise en sécurité et d'amélioration structurante de la voirie

Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer au groupement de commandes pour les travaux d'entretien de voirie, de mise en sécurité et amélioration structurante de la voirie proposé par la Communauté de Communes.

● 07/2020 : Motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin Le conseil Municipal demande à Monsieur le Président de la République Française de :

- faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite «GAFA» (Taxe sur les services numériques) en vue de trouver un compromis avec l'O.C.D.E. (Organisation de Coopération et de Développement Economique).
- reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit Airbus et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

I SÉANCE DU 23 MAI 2020

● 08/2020 : Élection du Maire

Madame Danielle FABRE, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Maire.

● 09/2020 : Détermination du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal décide la création de 2 postes d'adjoints au Maire.

● 10/2020 : Élection des adjoints

Monsieur Henri CUBERLI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint.

Madame Marie-Jeanne VAREILLE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième adjointe.

● 11/2020 : Indemnités de fonction des élus

NOM ET PRÉNOM	FONCTION	INDEMNITE
FABRE Danielle	Maire	40,3 % de l'indice
CUBERLI Henri	1 ^{er} Adjoint	10,7 % de l'indice
VAREILLE Marie-Jeanne	2 ^{ème} Adjoint	10,7 % de l'indice

● 12/2020 : Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal décide qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Madame le Maire les délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

● 13/2020 : Création et composition des commissions communales **FINANCES :**

Marie-Jeanne VAREILLE - Christian CESSSES - Christelle CROENNE - Vincent FISCHER - Yves GAMBIER

TRAVAUX - URBANISME :

Henri CUBERLI - Thierry ALBERT - Christelle CROENNE - Yves GAMBIER - Audrey MARTINEZ

ENVIRONNEMENT - FLEURISSEMENT :

Marie-Jeanne VAREILLE - Christian CESSSES - Vincent FISCHER - Yves GAMBIER - Anne-Claire VAUTRIN

AFFAIRES SCOLAIRES :

Marie-Jeanne VAREILLE - Jocelyne BURCHI - Billy CARON - Cécile LAGARDE - Isabelle ORTEGA

PERSONNEL :

Marie-Jeanne VAREILLE - Christian CESSSES - Vincent FISCHER - Audrey MARTINEZ - Bruno ZENGARLI

COMMUNICATION - DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE :

Henri CUBERLI - Jocelyne BURCHI - Christelle CROENNE - Cécile LAGARDE - Isabelle ORTEGA

CÉRÉMONIE - ANIMATION :

Henri CUBERLI - Thierry ALBERT - Cécile LAGARDE - Isabelle ORTEGA - Anne-Claire VAUTRIN

● 14/2020 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

① Président :

- Madame Danielle FABRE, le Maire

② Membres titulaires :

- Monsieur Yves GAMBIER
- Madame Cécile LAGARDE
- Madame Audrey MARTINEZ

③ Membres suppléants :

- Monsieur Thierry ALBERT
- Monsieur Henri CUBERLI
- Madame Isabelle ORTEGA

I SÉANCE DU 1^{ER} JUILLET 2020

● 15/2020 : Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique de FENDEILLE – Année scolaire 2019-2020

Considérant que la Commune de FENDEILLE accueille dans son école publique des enfants domiciliés dans d'autres communes dont certains bénéficient d'une dérogation de secteur scolaire acceptée par la commune de résidence, le Conseil Municipal a décidé de fixer la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'École Publique de FENDEILLE à 230 €uros par enfant inscrit pour l'année scolaire 2019-2020.

● 16/2020 : Participation pour l'acquisition de fournitures scolaires – Rentrée scolaire 2020-2021

Un montant de 65 €uros a été attribué par élève fréquentant l'école pour la rentrée 2020-2021 au titre de l'acquisition de fournitures, manuels scolaires, petits équipements et papier.

● 17/2020 : Attribution de subvention aux associations – Exercice budgétaire 2020

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder des subventions aux associations qui sont destinées à favoriser le développement de la vie associative sur la commune ou à des associations présentant un intérêt général pour un montant total de 4 705,00 €uros.

● 18/2020 : Travaux de voirie – Emprunt

Un emprunt de 100 000 €uros a été contracté auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

● 19/2020 : Vote du budget primitif – Exercice 2020

Le Conseil Municipal adopte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2020 tel que présenté ci-dessous :

En section de fonctionnement :

- Recettes : 598 593,00 €uros
- Dépenses : 598 593,00 €uros

En section d'investissement :

- Recettes : 587 049,00 €uros
- Dépenses : 587 049,00 €uros

● 20/2020 : Vote des taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de la fiscalité directe locale pour 2020 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 21,14 %
- Taxe foncière (non-bâti) : 94,41 %

En 2020, sur la Taxe d'habitation, 80% des foyers sont dégrévés à 100 % et l'État verse une allocation compensatrice. Pour les 20% de foyers restants, les cotisations sont établies sur la base de la valeur locative de la résidence principale revalorisée de 0,9% et sur le taux de 2019. Puis en 2021, les mêmes contribuables seront exonérés de 30% et de 65% en 2022. En 2023, il n'y aura plus de Taxe d'Habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des ménages.

La réforme de la Taxe d'Habitation ne porte que sur les résidences principales. Pour les résidences secondaires, de 2020 à 2022, le taux de TH (THRS) est gelé au niveau de 2019, et en 2023 les collectivités pourront à nouveau voter ce taux.

● 21/2020 : Participation de la commune au financement du Fonds Unique au Logement (FUL) pour l'année 2020

Le Département de l'Aude demande à la Commune de participer au Fonds Unique au Logement (FUL) qu'il gère dans le cadre des lois du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, et du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Selon les données du Conseil Départemental de l'Aude, ce sont quatre familles de notre Commune qui ont bénéficié d'aides directes du FUL pour un maintien au logement en 2019, sous forme de prêt ou de subvention. Le montant de l'aide au titre de ce fonds est de 1 624,10 €uros au titre du volet énergie, eau.

Le Conseil Municipal décide de ne pas participer au Fonds Unique au Logement en 2020.

● 22/2020 : Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de l'Aude (AMR11)

● 23/2020 : Demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour les travaux de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal sollicite la Présidente de la Région Occitanie pour l'attribution d'une subvention pour la réalisation des travaux.

Arrête le plan de financement détaillé comme suit :

- Montant de l'opération : 130 709,15 €uros H.T. soit 156 854,58 €uros T.T.C.
- Subvention Région Occitanie : 39 212,75 €uros
- Autofinancement : 117 641,83 €uros